

LES MAUX DE L'EUROPE



MAASTRICHT Assises 2017 du 28 /5 au 1/6 2017

Programme: pages 30-32

éditorial

combattre le pessimisme latent! 3

contributeurs

ils ont contribué à ce vox... 4

commission

president juncker delivers
state of the union address 2016 5

parlement

british reformers at europe's
parliament: another cost of brexit 6

conseil européen

le parlement européen
au secours de l'europe 7

europe

austérité, migration, terrorisme 8

union européenne

analyses post-referendum in UK 9

brexit

retour à l'histoire 14

union européenne

comment perdre (ou gagner)
la guerre contre le terrorisme 17

union européenne

crise migratoire: ce que fait l'Europe 20

european border

coast guard 22

european union

eu global strategy-who is the owner? 25

statut

l'état des dossiers en bref 26

caisse maladie

rcam 27

pmo

un médicament est remboursé
si et seulement si... 29

vie de l'aiace

assises 30
courrier 33

courrier des lecteurs

souvenirs 1939 - 1945 35

vie de l'aiace

section Belgique-België 36
deutsche Sektion 37
section France 38

sezione Italia 39
United Kingdom section 40
österreichische Sektion 41
secção portuguesa 42
section Grèce 43
section Luxembourg 44

culture

Un vent de nostalgie
souffle-t-il sur Paris? 45

information technology

maudit roaming (suite) 46

souvenirs

der verrückte deutscher 47

union européenne

diesel gate 48

souvenirs

10e anniversaire
de la mort de F.Lamoureux 49

nous ont quittés

les anciens qui nous ont quittés 50

Avertissement:

The Pay Master Office (PMO) alone is responsible for the information set out on page 29.

Les informations publiées à la page 29 n'engagent que le Pay Master Office (PMO).

Retired and not yet a member? To join us, please fill in the enclosed form !
Pensionné et pas encore membre? Pour nous rejoindre remplissez le bulletin d'adhésion ci-joint!



Editeur responsable :
Bernhard Zepter
Rédacteur en Chef :
Pierre Blanchard
blanpci43@gmail.com



Voir page 8

Comité de rédaction :

Jean Guy Giraud
Egon C. Heinrich
Michael Hocken
Giovanni Livi
Raffaella Longoni
Marc Schober
Ludwig Schubert
Giovanni Sergio
Roger Vancampenhout

Association Internationale
des Anciens de l'Union européenne (SC-29 02/04)-
B-1049 Bruxelles
Tel: 02-295.29.60 - Email: aiace-int@ec.europa.eu
Internet: <http://www.aiace-europa.eu>
Tirage de «VOX»: 23.500 exemplaires

COMBATTRE LE PESSIMISME LATENT !

Versions anglaise et allemande sur le site de l'AIACE

Les Anciens de l'Union sont généralement convaincus qu'en ce qui concerne l'Europe, ils ont déjà tout vu. Les crises ? Il y en avait sans cesse. Très souvent, elles ont plutôt renforcé l'attachement à l'idée d'une Europe unie et ont aidé à faire avancer la construction européenne. Quand les États membres ont signé le Traité de Lisbonne, j'étais rassuré : le projet européen était devenu irréversible, gravé dans le granite comme les dix commandements.

BY BERNHARD ZEPTER

Dix ans plus tard, je commence à me poser des questions : les démons du passé frappent-ils de nouveau à notre porte ? Comme dans la première moitié du siècle dernier, quand le fascisme a transformé si rapidement et radicalement la géopolitique du monde entier et surtout de l'Europe ? Les leçons du passé sont-elles déjà oubliées après quatre générations, dont trois ayant vécu une période exemplaire de paix et de coopération de 70 ans ? Et ceci malgré tous les avantages qu'objectivement l'Europe nous a offerts ?

Dans nos rues, et en conversant avec nos voisins, dans les médias et en lisant les échanges sur les réseaux sociaux, on ressent une peur diffuse et une fureur politique qui l'exploite. C'est l'incertitude de l'avenir et le sentiment d'insécurité qui hantent nos concitoyens. Tout inquiète et effraye : la globalisation et les marchés qui menacent apparemment la stabilité et la quantité de nos emplois ; les ratés du « printemps arabe » chez nos voisins méditerranéens, les crises souvent violentes en Afrique et le drame de la Syrie et de l'Irak, bref tout ce qui jette hommes, femmes et enfants sur les routes de la migration vers l'Europe, fuyant la guerre et la misère ; la renaissance du risque d'une guerre de religion et les menaces du terrorisme, souvenirs particulièrement douloureux en Europe ; l'accélération de la croissance de la population dans les régions les plus démunies du monde ; le changement climatique, l'exploitation sans scrupules de nos ressources naturelles et d'autres menaces de destruction de la nature et de notre environnement. Le sentiment prédominant semble être celui d'une société constamment manipulée par les médias, et une partie croissante de la population — y compris la classe moyenne — s'estime perdante face à une minorité de plus en plus riche et politiquement puissante.

Les institutions de l'Union européenne apparaissent paralysées, privées des outils nécessaires pour prendre les bonnes décisions. Pire encore, en mettant les principes de libre échange et de dérégulation en priorité, on lui reproche d'être un des moteurs de changements dommageables. L'Europe pour beaucoup de citoyens est devenue



le « bouc émissaire » qui avantage trop le processus de concentration et de mondialisation du secteur privé au détriment des services publics dans l'intérêt de tous.

Que peut faire l'AIACE pour contribuer à adoucir les effets négatifs de ce tsunami d'une peur diffuse ? Naturellement pas grand-chose, car nous n'avons ni les moyens ni le mandat pour le faire. Tout ce dont nous disposons c'est notre expérience, notre conviction et, j'en suis certain, notre enthousiasme, face à l'énorme défi qui est de préserver paix et solidarité entre les peuples européens.

Par expérience, nous savons que la peur est un très mauvais conseiller politique. Certes, il y a des dangers, mais ils sont bien moindres qu'il y a cent ans, lorsque l'Europe a été dévastée par deux guerres mondiales en trente ans. Certes, la nouvelle crise du Brexit nous préoccupe tous. Nous regrettons le manque de solidarité et de cohésion pour trouver une réponse appropriée au problème de la protection de notre frontière commune, nous sommes divisés sur les moyens pour faire face à la crise financière et des fonds publics. Le projet

européen, globalement, nous paraît tout à coup comme un beau rêve qui lentement pourrait se transformer en cauchemar. Par conséquent, on pose actuellement un grand nombre de questions à notre Association. À la « une », on trouve : quelles seront les conséquences du Brexit pour nos membres britanniques ? Pour ceux qui résident en Grande-Bretagne, mais également pour les autres dans un des 27 autres EM qui resteront dans l'Union européenne ? Comment fonctionnera le RCAM, qui versera les pensions, qui appliquera la Méthode ?

Mais également de façon plus générale : comment arrêter ce pessimisme latent qui mine les fondements de notre société démocratique ? Que peut faire l'AIACE pour contribuer à jouer un rôle constructif et modérateur entre les différentes opinions ? Bref, comment lutter contre cette tendance d'oubli du projet d'une Europe stable et prospère... en partie réalisée ?

Dans la mesure de nos moyens limités, nous cherchons à donner des réponses à ces questions. Avec l'aide de la section AIACE RU, nous avons publié les premières réponses à ceux qui pourraient être le plus affectés par ces changements. Richard Hay, Ludwig Schubert, Marc Oostens ont fait des contributions importantes que nous avons diffusées. Dans une lettre au Président Juncker, j'ai exprimé mes préoccupations, j'ai fait parvenir l'analyse de la section Royaume-Uni et j'ai demandé à ce que l'AIACE soit associée aux travaux des Institutions européennes concernant les conséquences du Brexit pour les Anciens. VOX publie toute une série de contributions de nos rédacteurs concernant tous ces sujets et notamment sur les résultats du référendum au Royaume-Uni.

SUITE PAGE SUIVANTE

ILS ONT CONTRIBUÉ À CE "VOX" ...



Bernhard Zepter



Ludwig Schubert



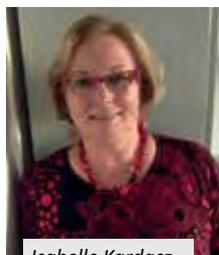
Jean-Guy Giraud



Dária Navarro



Hendrik Fehr



Isabelle Kardacz



Richard Hay



Karl G. Doutlik



Roger Vancampenhout



Pierre Blanchard



Raffaella Longoni



Laura Barents



Gianfranco Sottocorno



Δέσποινα Βαμβακίδου



Julian Priestley



Paolo Ponzano



Lars-Erik Lundin



Peter Carl Mogens



Didier Hespel

Editorial (suite)

Quant au débat sur la situation générale de l'Union européenne et sur nos problèmes plus concrets de pensionnés, il se déroulera lors de nos prochaines Assises qui auront lieu dans une ville symbole de l'UE : je pense à Maastricht et au Traité qui porte ce nom. Ces Assises, dont vous trouverez le programme provisoire dans ce VOX, coïncideront avec le 25e anniversaire du Traité qui n'a pas eu, reconnaissons-le, le succès attendu dans tous les EM

d'alors ! Nous avons dix mois pour réfléchir aux signaux que l'AIACE internationale devra donner au cours de cet événement. Tout le monde est invité à participer à cette initiative ! En tout cas, je suis à l'écoute pour introduire des idées nouvelles dans notre débat.

En attendant, courage et patience ! Notre société subit actuellement des mutations importantes. C'est dans ces moments de vents forts qu'il faut fermement tenir la barre pour que le bateau navigue dans la bonne direction !

PRESIDENT JUNCKER DELIVERS STATE OF THE UNION ADDRESS 2016

On 14 September 2016, European Commission President Jean-Claude **Juncker** delivered his 2016 State of the Union address before the European Parliament in Strasbourg. Setting out his priorities for the year ahead, the President said: *«The next twelve months are decisive if we want to reunite our Union. Europe is a cord of many strands – it only works when we are all pulling in the same direction: EU institutions, national governments and national Parliaments alike. And we have to show again that this is possible, in a selected number of areas where common solutions are most urgent. I am therefore proposing a positive agenda of concrete European actions for the next twelve months.»*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

President Juncker called for a new sense of urgency and unity as the Union responds to citizens' needs: *«We need to deliver a better Europe: a Europe that protects, preserves the European way of life, empowers our citizens and defends at home and abroad.»*

Building on the political priorities of the Commission, President Juncker announced a series of major initiatives:

❑ **Jobs and growth:** *«Europe must invest strongly in its youth, in its jobseekers, in its start-ups. Today, we propose to double the duration of the European Fund for Strategic Investments and double its financial capacity.»*

❑ **Connectivity:** *«We propose today to equip every European village and every city with free wireless internet access around the main centres of public life by 2020.»*

❑ **Copyright:** *«I want journalists, publishers and authors to be paid fairly for their work, whether it is made in studios or living rooms, whether it is disseminated offline or online, whether it is published via a copying machine or commercially hyperlinked on the web.»*

❑ **Capital Markets Union:** *«An economy almost entirely dependent on bank credit is bad for financial stability. It is also bad for business, as we saw during the financial crisis. That is why it is now urgent we accelerate our work on the Capital Markets Union. The Commission is putting a concrete roadmap for this on your table today.»*

❑ **Migration:** *«Today we are launching an ambitious Investment Plan for Africa and the Neighbourhood which has the potential to raise €44 billion in investments. It can go up to €88 billion if Member States pitch in.»*

❑ **Security:** *«We will defend our borders with the new European Border and Coast Guard. I want to see at least 200 extra border guards and 50 extra vehicles deployed at the Bulgarian external borders as of October.»*

❑ **Defence:** *«For European defence to be strong, the European defence industry needs to innovate. That is why we will propose before the end of the year a European Defence Fund, to turbo boost research and innovation.»*



President Juncker's State of the Union address and its various initiatives represent the Commission's contribution to the informal meeting of the 27 Heads of State or Government, which takes place on Friday 16 September in Bratislava.

The State of the Union speech starts the dialogue with the European Parliament and Council to prepare the Commission Work Programme for the following year. President Juncker and First Vice-President

Timmermans sent a Letter of Intent to European Parliament President, Martin Schulz, and Slovak Prime Minister, Robert Fico, holder of the rotating Presidency of the Council, to outline the initiatives the Commission is planning to take in the months to come.

A brochure, containing the authorised speech, the Letter of Intent and a report on the progress on the Commission's priorities is available here:

<http://bit.ly/2ebWmTd>

A press release with the President's key quotes is available here:

<http://bit.ly/2dzl92i>

You can read a transcript here:

<http://bit.ly/2dZ4gFR>



BRITISH REFORMERS AT EUROPE'S PARLIAMENT: ANOTHER COST OF BREXIT¹

When the UK delegation started to arrive at the EP in 1973 ('started' because Labour MEPs only joined after the 1975 referendum) expectations were high. After all, parliamentarianism was a British 'thing'. Sure enough, day one saw the British Conservative MEPs table a memorandum with detailed reform proposals (including regular question times with Commission presidents). The tone was set – not great constitutional changes – but detailed reforms to make the Parliament work better, use the powers that it had to the full and, sometimes controversially, set its own house in order, including reforming the allowances system.

BY JULIAN PRIESTLEY

Sir Julian Priestley joined the Parliament soon after British accession in 1973 and went on to become its Secretary General from 1997 to 2007.

Henry Plumb, who was Britain's first and only EP president, piloted a big change in getting heads of government to accept that he should address each summit meeting at the outset and give the parliamentary position on the main points on the heads of governments' agenda. Pauline Green, who was de facto majority leader for the Socialists (then the largest group) in the five years from 1994, used her position to fight for reform, including putting some order into the ramshackle allowances system (much to the irritation of many in her own political group). Committee chairs like Ken Collins at Environment used the new powers of codecision the EP was acquiring to maximum effect. British MEPs took legislation seriously and mostly backed the 'Better Law-making' agenda, including proper parliamentary scrutiny of comitology decisions.

The British tradition of an independent public service where political affiliation or nationality should not be the decisive factor in appointment and promotions meant that British MEPs and British officials in the EP staff enjoyed, in the main, a healthy relationship. But both shared a political aim which was strong support for EP reform, each using the means at his or her disposal.

In one case, that of Richard Corbett, that support for reform guided his work, both as an official and later as an MEP. Staff like Michael Shackleton and Francis Jacobs made the system of co-decision work in practice. Chris Piening, who died too young, helped to create the unique network of relations with dozens of third country parliaments. Others like Janet Pitt, Nik Lane and the late Nigel Evans went into 'deep management' and sought to infuse administrative leadership with public service values. Steve Clark has revolutionised the way Parliament communicates with citizens. If Brexit really does mean Brexit, one piece of collateral damage will be an enfeeblement of the reform lobby.

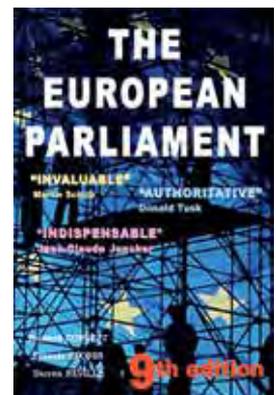
Julian Priestley co-authored with Steve Clark *Europe's Parliament: People, Places, Politics, a unique evocation of the "life and times" of the European Parliament* (seen left being consulted by Martin Schulz). His other recent publications include a study of the election of Jean-Claude Juncker in 2014 – *The Making of a European President*, Palgrave Macmillan – and a political thriller, *Putsch*

¹ Seen on "johnharperpublishing.co.uk" site, 22 September 2016
johnharperpublishing.co.uk

THE EUROPEAN PARLIAMENT 9TH EDITION

by Richard Corbett, Francis Jacobs, Darren Neville
ISBN: 9780993454950
Published: 2 August 2016

The-european-parliament-9th-edition



Description

"An invaluable guide to the institution's history, power and politics. It explains both what drives the Parliament internally and the dynamics of its increasingly central role in the EU political system as a whole."

Martin Schulz, President of the European Parliament

"This book explains with utmost clarity how it all works. It is an indispensable tool for anyone interested in or dealing with the European Parliament."

Jean-Claude Juncker, President of the European Commission

"The Parliament ensures that the full pluralism of the political diversity within each member state is brought into the heart of EU decision taking... This book is the authoritative guide to the European Parliament."

Donald Tusk, President of the European Council

Author

Richard Corbett is a British Labour MEP, re-elected in 2014 having previously been an MEP from 1996 to 2009.

Francis Jacobs retired in May 2016 as Head of the European Parliament's Information Office in Dublin.

Darren Neville, a new member of the team, has been in the European Parliament secretariat for the past eight years.

LE PARLEMENT EUROPÉEN AU SECOURS DE L'EUROPE

Le «sommet» de Bratislava a - malheureusement sans surprise - mis en lumière l'incapacité des dirigeants nationaux-en-place à faire face à leur responsabilité commune vis à vis du fonctionnement de l'UE.

JEAN-GUY GIRAUD, LE 18 SEPTEMBRE 2016

L'échec attendu de Bratislava

Comme l'écrit un observateur chevronné (Jean Quatremer) : «Le problème de l'UE, c'est le Conseil européen».

La réunion du 16 septembre a été à cet égard un modèle du genre, mettant en évidence :

- ❑ l'impréparation - et donc le désordre - des débats,
- ❑ le caractère secret des délibérations,
- ❑ l'angle de vue purement national des participants,
- ❑ la tentative de constitution de «blocs» de plusieurs délégations, regroupées essentiellement pour s'opposer à certaines décisions,
- ❑ l'absence totale de tentative de définition - et de prise en considération - de l'intérêt général de l'Union,
- ❑ finalement - et inévitablement - l'absence de décisions ou d'avancées concrètes, même sur les sujets les plus graves et les plus urgents,
- ❑ le renvoi coutumier à une prochaine réunion des mêmes participants (sauf pour les dirigeants remplacés entre temps par de nouveaux responsables).

Au total, donc, une sorte de cénacle diplomatique classique de type onusien où chacun vient successivement présenter son point de vue - avec une connaissance plus ou moins superficielle des problèmes débattus et une grande indifférence vis à vis des positions de ses «partenaires» et de la situation du groupe dans son ensemble.

Le rôle menacé des «indépendantes»

C'est précisément en toute conscience - et expérience - de ce risque de stérile dérive intergouvernementale, que les fondateurs de la Communauté l'ont dotée d'Institutions «indépendantes» (voir ci-dessous : la Commission et la Cour de Justice - rejointes par la Banque centrale). Celles-ci sont exclusivement chargées de définir, défendre et promouvoir l'intérêt général permanent



de l'Union - c'est à dire celui des citoyens européens d'aujourd'hui et de demain - au-delà des intérêts nationaux ou catégoriels à courte vue et des inévitables péripéties qui affectent les scènes politiques des États membres.

Bien entendu, ces «Indépendantes» - et notamment la Commission dans son rôle horizontal et politique - sont pleinement informées des situations spécifiques propres à chaque État membre et savent en tenir compte en utilisant toute les marges de souplesse et de différenciation que prévoient ou permettent les traités.

Si, pour diverses raisons, le rôle et l'autorité mêmes des «Indépendantes» vient à être remis en question ou neutralisé, les liens fragiles d'unité et de solidarité entre les États risquent de se distendre voire de se briser et le sort même de l'union devient dangereusement incertain

Le Parlement en dernier recours

À mi-chemin entre les États et les «Indépendantes» se trouve heureusement une Institution dont l'influence - et les pouvoirs - ont dépassé les attentes des fondateurs et qui peut jouer un rôle constructif dans la situation actuelle : le Parlement européen. Pour toutes sortes de raisons - et notamment son origine démocratique - cette Institution constitue un point de rencontre

entre les intérêts nationaux et européen. De fait, le Parlement a souvent démontré cette capacité de «bridge building» - tant sur le plan de l'activité législative ordinaire que de ses initiatives «constitutionnelles». Il se trouve que, après avoir longtemps tergiversé - et sans doute alarmé par la situation actuelle de l'UE - il a entrepris une de ces initiatives courant 2016. Plusieurs rapports seront débattus et adoptés à l'automne dont le thème commun est celui de l'«avenir de l'UE» et - surtout - des réformes à entreprendre. Le calendrier est propice du fait de la célébration du 60ème anniversaire du Traité de Rome en Mars 2017¹ (1) et de la convocation d'un Conseil européen spécial à cette occasion, en principe dédié à ce même thème.

Il faudra sans doute que le PE déploie, dans les prochaines semaines, toute son énergie, son savoir-faire et son unité trans partisane pour provoquer le sursaut espéré. Il faudra aussi - s'il parvient à s'entendre sur des conclusions et propositions fortes - qu'il trouve les moyens politiques et techniques d'en saisir directement l'opinion. Des initiatives audacieuses et performantes de communication devront être prises et préparées à l'avance.

1 <http://bit.ly/2dU8YzE>

AUSTÉRITÉ, MIGRATION, TERRORISME

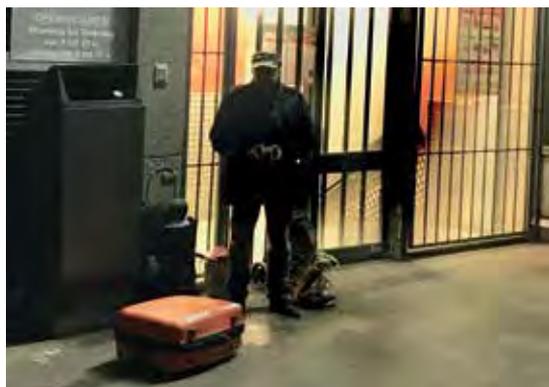
Les « maux » de l'Europe (en Couverture)

Tels sont, parmi tant d'autres, les trois principaux « maux » de l'Europe. L'Europe est malade, selon le Président JC. Juncker, l'Europe est en crise, selon la Chancelière A. Merkel.

Maladie, crise, le patient « Europe » ne va pas bien et ses « maux » peuvent être considérés comme ceux dont souffrent trop de citoyens européens en cette fin d'année 2016.

PAR PIERRE BLANCHARD

Hélas, un quatrième « mal » se prépare depuis le 23 juin dernier : celui des conséquences, pour les citoyens des 27 EM, de la mise en œuvre de la sortie du RU. Conséquences qui risquent d'être graves, au cas où la défense des intérêts des citoyens ne figurerait pas parmi les priorités des négociateurs de l'UE. Il est même déjà escompté que ce nouveau « mal » compliquera les éventuels « remèdes » contre nos « maux » communs, que ce soit pour les personnes restées dans l'UE à 27



ou au RU, y compris probablement pour les électeurs qui ont promu la sortie !

Pour trop de gens, ces « maux », signifient : pauvreté, détresse, chagrin, douleur, désolation peur, angoisse, exclusion, racisme, xénophobie, marginalisation, haine, ségrégation...

Ces « maux » semblent dépasser ceux qui sont censés les maîtriser, détenir le remède qui agira, les bloquera et les fera reculer.

Ces « maux » ont de nombreux points communs tels que : leur



provenance de l'extérieur de l'Europe ; les multiples interférences mondiales ; la perméabilité des frontières internes des EM, l'impact sur le plus grand nombre de citoyens ; la division des experts sur les diagnostics, les causes et les remèdes ; la mobilisation de moyens budgétaires importants avec ou sans remèdes.

Ces « maux » se sont répandus comme une sorte d'épidémie plus ou moins agressive, selon la région, la formation, la situation familiale et professionnelle, ainsi que la résilience individuelle aux épreuves de ceux et celles qui les subissent.

Ces « maux » peuvent affecter tout le monde et nous, les Anciens de l'UE, comme les actifs ne sommes pas à l'abri. Si nous sommes touchés, imaginons ce que les millions d'autres Européens moins protégés, socialement plus fragiles, subissent, notamment dans certaines régions exposées que nous connaissons tous.

Les exemples ne manquent pas : l'austérité qui a coûté 10 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2010 et en 2014 et le statut revu à la baisse (carrières, pensions, etc.) ; les attentats terroristes de l'aéroport de Zaventem et celui à la station de métro Maalbeek à Bruxelles qui a coûté la vie à une collègue ; la crise migratoire qui, de diverses façons, a des conséquences économiques, sociales et politiques, et enfin l'effroyable hécatombe en méditerranée d'hommes, de femmes et d'enfants fuyant guerres et misère, qui répand un sentiment d'impuissance et d'injustice.

SUITE PAGE 13

ANALYSES POST REFERENDUM IN UK

Quatre articles, de Roger Vancampenhout et de Jean Guy Giraud

BREXIT : LE RÉFÉRENDUM OU LA DÉMOCRATIE À PILE OU FACE

PAR ROGER VANCAMPENHOUT, LE 11 SEPTEMBRE 2016

La démocratie face au chaos

En perdant le pari du « Remain » contre le « Leave », David Cameron s'est tiré une balle dans le pied, que ce soit « le pied dedans » ou le « pied dehors » du Royaume-Uni vis-à-vis de l'Europe. Ce

Vis-à-vis de l'Union, l'embrouillamini risque tout autant de se prolonger. La mise en œuvre de l'article 50 du traité de Lisbonne¹, conditionnée par la notification de la décision de retrait, risque de

Cela dit, le référendum a eu lieu et son résultat doit être respecté, quelles que soient la désinformation pratiquée et les confusions entretenues tout au long de la campagne référendaire par les tenants du « Brexit », en particulier sur l'immigration. Pour avoir défendu le maintien de son pays dans la famille européenne, la députée du parti travailliste Jo (Joanne) Cox est tombée sous les coups d'un assassin : ne l'oublions pas !



Le procès du référendum²

Quoi qu'il en soit, considérer le référendum comme un instrument idéal de démocratie serait faire un pas que nous ne franchirons pas : cet outil doit être manié avec précaution. Il n'est que de rappeler un certain nombre d'exemples d'un passé récent ou même plus lointain. Les Belges de ma génération se souviendront de la « consultation populaire » (le « référendum » n'existe pas en droit constitutionnel belge) qui en 1950 donna une majorité de plus de 57 % en faveur du retour du roi Léopold (contesté pour son attitude sous l'Occupation) sur le trône : le clivage entre Flamands (72,2 %) et francophones (42 %) doublé d'un clivage idéologique entre catholiques (plus nombreux en Flandre) et anticléricaux (plus nombreux en Wallonie) faillit faire imploser le pays : des affrontements violents et des morts dans la région de Liège amenèrent le roi à abdiquer en faveur de son fils Baudouin, sauvant ainsi le pays... et la monarchie. Manifestement, l'instrument du référendum ne convenait pas à ce type de confrontation. Exemple plus récent : les référendums

faisant, il a entraîné son pays dans une zone de turbulence prolongée. Avec ses 51,9 %, le choix du « Brexit » a mis en lumière des dissensions internes non seulement entre les nations constitutives du Royaume, mais aussi entre les diverses composantes de la population : le choix de quitter l'Union n'est partagé ni par la majorité des Écossais, ni par celle des Irlandais du Nord, ni par Londres (sans parler de Gibraltar), ni par la majorité des jeunes Britanniques.

prendre du temps... et tout indique que nos amis britanniques ne se priveront pas de jouer la montre. Theresa May, la nouvelle Première ministre et cheffe d'orchestre du Brexit, n'est pas pressée : elle ne prévoit pas le démarrage des négociations de retrait avant 2017. . .

Ce choix illustre également un divorce entre les classes dites « populaires », retraités et habitants des campagnes, et les classes plus « aisées » ou mieux informées, étudiants et urbains, quelquefois qualifiées « d'élites »... Les fractures sont profondes jusqu'au sein des principaux partis, conservateur et travailliste.

¹ Paragraphe 1 : « Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union. »

Paragraphe 2 : « L'État membre qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. À la lumière des orientations du Conseil européen, l'Union négocie et conclut avec cet État un accord fixant les modalités de son retrait (...). »

Paragraphe 3 : « Les traités cessent d'être applicables à l'État concerné à la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait ou, à défaut, deux ans après la notification visée au paragraphe 2, sauf si le Conseil européen, en accord avec l'État membre concerné, décide à l'unanimité de prolonger ce délai. »

² Ce sous-titre est tiré de l'excellent article de Vincent de Coorebyter, professeur à l'ULB, publié dans LE SOIR du 1er juillet 2016

sur le traité constitutionnel européen en 2005 donnèrent une majorité de 54,5 % de « Non » en France et de 61,5 % de « Non » aux Pays-Bas. Le processus de ratification fut interrompu, alors que, quelques mois plus tôt, le référendum en Espagne avait dégagé une majorité substantielle des votants en faveur de la « Constitution » et que, un mois plus tard, la majorité des électeurs luxembourgeois, consultés par référendum, approuva le traité ! Les procédures de ratification prévues dans d'autres États membres furent tout simplement suspendues. Ces épisodes alimentèrent et continuent d'alimenter des controverses, en particulier en France, sur le « déni de démocratie » (sic) qu'aurait constitué la ratification — cette fois par la voie parlementaire — du traité de Lisbonne, signé en décembre 2007 et entré en vigueur le 1er décembre 2009 au terme d'une laborieuse procédure de ratification !

Le Brexit va durer. . .

Répetons-le : le référendum britannique a ouvert pour l'Union une période d'incertitude prolongée. Gardons-nous toutefois de donner des leçons de démocratie à nos amis britanniques : les prochains mois nous montreront comment ils sortiront de l'impasse. Méditons entretemps le mot de Churchill : « La démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres ». . . Encore un trait d'humour anglais : après avoir bataillé contre une « Union sans cesse plus étroite », le Royaume-Uni va sans doute s'efforcer de maintenir des relations... « aussi étroites que possible » avec l'UE. Dans un article récent publié dans LE MONDE du 24 août dernier sous le titre « *Le Royaume-Uni a besoin d'un Winston Churchill* » (« et non d'un Boris Johnson »), Denis MacShane, ancien ministre britannique des Affaires européennes (qui rappelle les mots, sans doute excessifs, de Margaret Thatcher : « *Les référendums sont les armes des dictateurs et des démagogues* »), analyse les conséquences du Brexit : il ne croit pas que le résultat du référendum du 23 juin soit « le dernier mot ». Lorsqu'au terme d'une longue négociation qui pourrait ne pas se conclure avant 2018, voire 2019, et au



Didier Seeuws



Guy Verhofstadt



Michel Barnier

vu de ses résultats, qui pourraient ne pas s'avérer aussi bénéfiques pour le Royaume-Uni que ne l'ont fait miroiter les partisans du Brexit, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts de la Tamise. L'opinion publique britannique pourrait fort bien pousser ses représentants à croire à nouveau dans les vertus de la démocratie parlementaire et représentative et à inverser la décision du 23 juin.

En guise de conclusion

Il appartiendra aux Britanniques d'en décider. Quant à l'attitude que devraient adopter les 27 États membres, nous ferons nôtre la conclusion d'un communiqué de l'UEF-France (Union des fédéralistes européens) : « *La priorité aujourd'hui est de solder le Brexit³ et que l'Union européenne puisse concentrer ses efforts sur sa réforme pour aller vers plus d'efficacité et plus de démocratie, en d'autres termes plus de fédéralisme⁴ ...* ». Les institutions de l'UE doivent s'investir davantage dans le débat public, démocratique et transnational sous peine de voir les citoyens se détourner plus encore du projet européen ! Dans une hypothèse optimiste, le Brexit pourrait offrir à l'UE l'occasion de se réformer. Saura-t-elle la saisir ?

Post-Scriptum

Un trio de haut niveau, composé de Michel Barnier, désigné par la Commission, Didier Seeuws, désigné par le Conseil et Guy Verhofstadt, désigné par le Parlement européen en tant que négociateur en chef du PE, aura la responsabilité de guider l'Union à travers le Brexit. Un défi de taille...

vancampenhout.roger@skynet.be

3 2 octobre 2016, Ms T May annonce que le Royaume Uni enclenchera la procédure de sortie de l'UE avant la fin mars 2017 !

4 Le « fédéralisme » devant être compris comme un système politique démocratique de souveraineté partagée entre État fédéral et États fédérés et non pas caricaturé sous la forme d'un « Super-État fédéral », brocardé notamment en son temps par Tony Blair et d'autres par l'euphémisme de « F-Word »

BREXIT : THE LAW OF UNINTENDED CONSEQUENCES

PAR JEAN-GUY GIRAUD, LE 30 JUIN 2016

Durant la campagne du référendum britannique, The Economist avait ainsi résumé sa position « IF AIN'T BROKE DON'T FIX IT » (voir dans le VOX 103 page 8). Derrière cette maxime, l'idée était qu'une décision aussi brutale qu'un éventuel Brexit pourrait bien entraîner en chaîne une série de conséquences aussi imprévues que catastrophiques. Les sociologues et politologues (notamment anglo-saxons) ont théorisé ce risque sous l'appellation de « The Law of Unintended Consequences » (LUC).

En résumé cette « loi » prévient que « *an intervention in a complex system tends to create unanticipated and often undesirable outcomes* ». On parle aussi de « *blowbacks* » ou de « *collateral damages* ».

Le principal théoricien de la « LUC », le sociologue américain Edward K. Murton, a ainsi résumé les cinq principales causes de déclenchement de « conséquences involontaires » d'une décision :

- ❑ l'ignorance ou l'analyse incomplète des données du problème à résoudre ;
- ❑ l'erreur des analyses fondées sur des données (dé) passées ;
- ❑ la prévalence d'intérêts immédiats sur les intérêts à long

terme ;

- ❑ la prévalence de valeurs anciennes inadaptées ;
- ❑ la peur de conséquences imaginaires qui amène à vouloir résoudre un problème avant même qu'il ne se pose réellement (« *self-defeating prophecy* »).

Le lecteur pourra apprécier dans quelle mesure ces causes et cette loi peuvent s'appliquer à la décision du Brexit. Il est à craindre que la chaîne des « *unintended consequences* » (déjà constatées) de cette décision ne s'allonge au fil des mois et des années à venir, en dépassant largement le cadre du Royaume-Uni voire même de l'Europe — en dépit de toutes les tentatives de « *damage control* » qui pourront être mises en œuvre. Ceci dit, l'analyse de la « LUC » permet aussi, parfois, de déceler les « *unexpected benefits* » d'une décision.

Dans le cas du Brexit, ceux-ci n'apparaissent pas encore clairement. Il est toutefois possible que, par exemple, le Brexit soit, pour l'UE, l'occasion de revoir, réformer, refonder certains principes ou certaines pratiques actuelles.

Cette conséquence vertueuse serait opportune dans la mesure où — cette fois — la possibilité « *of unintended consequences* » des futures décisions est plus sérieusement prise en compte.

BREXIT : QUELS « CONSTITUTIONAL REQUIREMENTS » ?

PAR JEAN-GUY GIRAUD, LE 4 JUILLET 2016

Le Royaume-Uni, on le sait, n'a pas de véritable « Constitution » au sens où on l'entend généralement dans la plupart des régimes parlementaires démocratiques. Pour cette raison, la procédure interne applicable au suivi juridico-constitutionnel du referendum sur le Brexit semble assez floue — du moins pour les observateurs non avertis parmi lesquels probablement plus de 95 %... des citoyens britanniques eux-mêmes.

Trois questions au moins devront être tranchées par les rares initiés :

- ❑ le résultat du referendum est-il, en lui-même, légalement contraignant ? En principe non, mais de nombreux experts estiment qu'il constitue une « obligation politique » qui s'impose aux pouvoirs publics ;
- ❑ le Gouvernement est-il contraint juridiquement d'y donner suite ? Si oui, doit-il le faire de façon quasi automatique ou peut-il retarder sa

décision en la conditionnant à des discussions/négociations préalables avec l'UE — voire à en transmettre la charge à un nouveau gouvernement ?

- ❑ Une fois « prêt » à prendre cette décision, le Gouvernement doit-il au préalable demander l'« accord » du Parlement — sous une forme qui resterait à déterminer ? Si oui, l'accord du Parlement doit-il être immédiatement sollicité ou peut-il attendre le renouvellement de celui-ci en cas d'élections anticipées ? De nouvelles élections parlementaires peuvent-elles avoir lieu avant la fin du mandat du Parlement actuel (CAD... 2020) ?

On perçoit ici toute la naïveté involontaire de l'article 50 du Traité qui prévoit que « *Any member state may decide to withdraw in accordance with its own constitutional requirements.* »...

Certains théoriciens du droit considèrent

qu'un des principes de tout régime démocratique réside dans la clarté et dans la certitude des règles applicables — notamment constitutionnelles¹.

Critères difficilement applicables lorsque ces « règles » résultent de précédents ou de coutumes (souvent historiques) dont l'interprétation est parfois confiée à d'illustres personnages (lords et/ou hauts magistrats désignés... par le Gouvernement). Tant qu'un tel système bénéficie d'un large consensus de l'opinion, il procure aux dirigeants une liberté d'action qui peut être utilisée à plus ou moins bon escient. Mais si ce consensus vient à se déliter — c.a.d si la confiance des « dirigés » est remise en cause — l'éventualité de crise « constitutionnelle » ne doit pas être sous-estimée.

¹ « Toute société dans laquelle (...) la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée n'a pas de Constitution » Art XVI Déclaration des droits de l'homme en société - France 1789.

BREXIT : QUELS « CONSTITUTIONAL REQUIREMENTS » ? — Suite 1

PAR JEAN GUY GIRAUD LE 10 AOUT 2016

Dans la note ci-dessus, il était suggéré que la complexité du système constitutionnel britannique créait une certaine incertitude sur les suites à donner au vote Brexit par le Gouvernement et/ou le Parlement du RU.

L'excellent article ci-joint du EU Observer (ainsi que la photo qui le précède...) en est la parfaite illustration.

À noter en particulier ces deux phrases extraites de l'article : « *The answer to "who can trigger Article 50 and how", depends on which lawyer you ask.* »

« *It's at times like this that a written constitution would save everybody a lot of trouble, time and sizeable legal fees.* »

<http://bit.ly/2ebW7Yx>



Theresa May

BREXIT : QUELS « CONSTITUTIONAL REQUIREMENTS » ? — Suite 2

JEAN-GUY GIRAUD, LE 14 SEPTEMBRE 2016

Le « *Select Committee on the Constitution* » de la Chambre des Lords vient de rendre son rapport sur « *The invoking of Article 50* » (en anglais dans le texte...).

Ce rapport illustre parfaitement les incertitudes qui entourent les « constitutional requirements » propres au RU pour procéder — en interne — au Brexit, incertitudes déjà signalées dans les deux notes ci-dessus.

On sait d'autre part que la Cour Suprême du RU a été saisie de cette question et devrait procéder à une première « audition » sur ce thème en octobre 2016 — mais que son « ruling » pourrait prendre quelque temps...

Que dit le « *Select Committee* » (SC) ? Sa conclusion principale est la suivante :

- ❑ « *It is constitutionally appropriate that (...) Parliament should play a central role in the decision to trigger the Article 50 process.* ».
- ❑ Parmi les considérations et arguments développés par le SC, on peut utilement relever les suivants :
- ❑ « *the withdrawal from the EU will result in the most significant changes to the UK's Constitution in a generation* » ;
- ❑ « *given the uncodified nature of the UK Constitution, it is not entirely clear what the "constitutional requirements" are for the purpose of Article 50* » ;

- ❑ les deux chambres du Parlement doivent participer (donner leur accord ?) au déclenchement de l'article 50 par le Gouvernement ;
- ❑ le Parlement pourra se prononcer soit par la voie d'une loi (« *bill* ») plus ou moins détaillée et prescriptive — soit à travers une simple motion (« *resolution* ») de principe ;
- ❑ le consentement des « *devolved legislatures*¹ » est une contrainte politique et non une obligation juridique.

Par ailleurs, le SC s'aventure sur un terrain plus politique en estimant que le délai nécessaire à un vote préalable du Parlement pourrait être utile pour « donner du temps à des négociations informelles entre le RU et l'UE » et pour permettre au Parlement et au Gouvernement « de s'accorder sur la nouvelle relation entre le RU et l'UE ».

Le SC ajoute même — *ultra vires* — que le déclenchement de l'article 50 doit être considéré « comme un stade intermédiaire et non comme le point de départ formel des négociations ». Ce rapport du SC constitue, pour les amateurs de droit constitutionnel, une passionnante introduction aux délices du système britannique de « *common law* ». Sur le plan



House of Lord (London)

¹ c.a.d les assemblées d'Écosse, du pays de Galles, d'Irlande du Nord et - éventuellement - la « *London Assembly* »

politique, il indique que le Gouvernement de Mme May devra se battre sur au moins trois fronts :

- ❑ le front européen
- ❑ le front parlementaire (Chambre des Lords et Chambre des Communes)
- ❑ le front régional (les trois « *devolved legislatures* »).

Sur le plan pratique, il accrédite la thèse de ceux qui craignent (ou espèrent) que l'affaire du Brexit n'« empoisonne » la vie de l'UE pendant plusieurs années — peut-être au-delà de l'échéance des élections parlementaires européennes de mai 2019, ce qui serait source de complications considérables.

Peut-on s'attendre à ce que les 27 s'accordent pour exiger du RU une clarification

(c. a. d., en premier lieu, une notification formelle de retrait) dans un bref délai ? Cela n'est pas certain. Dans son discours de ce jour sur « l'État de l'Union », le Président de la Commission n'a pas souhaité traiter de la question britannique — mais celle-ci ne pourra pas être éludée lors du sommet de Bratislava : il est à craindre cependant qu'un consensus ne puisse encore être établi à cette occasion.

Peut-on d'autre part envisager que Mme May elle-même — adoptant une posture thatcherienne vis-à-vis de son Parlement et de son gouvernement — tranche rapidement ce débat préliminaire interne ? Il est sans doute trop tôt pour en juger.

En tout état de cause, il est impératif que l'UE ne se laisse pas emprisonner dans le « corner » où le RU s'est lui-même enfermé.

Objectivement et juridiquement, les 27 demeurent libres de poursuivre ensemble la voie tracée par les traités — notamment selon les perspectives concrètes rappelées par le Président Juncker devant le PE et — à travers celui-ci — devant l'opinion européenne dans son ensemble.

L'UE est, depuis ses origines, familiarisée avec les péripéties des volte-face britanniques ; elle les a, jusqu'à présent, surmontées sans provoquer de crise majeure et durable en son sein — ni même dans ses relations avec cette grande puissance européenne. En replaçant la question du Brexit dans la perspective du long terme de la construction de l'Europe et de l'évolution du monde moderne, il devrait en être de même cette fois encore.

(<http://bit.ly/2e12XAy>)

AUSTÉRITÉ, MIGRATION, TERRORISME (SUITE DE LA PAGE 8)

Difficile pour des anciens de l'UE de répertorier, analyser et apprécier l'action des 28 EM pour éradiquer ces « maux ». Par contre, les Anciens sont mieux placés pour témoigner de la mobilisation effective de « l'Europe — Bruxelles — l'UE » (selon l'appellation préférée). L'Europe agit, en dépit de décisions difficiles, complexes, rarement unanimes et de résistances qui foisonnent ; de moyens humains et financiers insuffisants pour relever les défis. Certes l'Europe agit imparfaitement, mais elle propose, organise, coordonne, et finance des actions concrètes à l'échelle de l'Union. Les médias n'en parlent pas, voire déforment les faits, ce qui est regrettable et dommageable...



crates ». De l'autre côté, l'Europe c'est un diktat politique et économique imposé aux capitales par ces mêmes « technocrates ». Ces propos, parfaitement contradictoires prouvent que ce sont des arguments trop souvent à courte vue, nationalistes et basement électoraux... Ces virulentes attaques deviennent incompréhensibles et contre-productives quand elles émanent de gouvernements qui

ont pris les décisions... à Bruxelles et qui invoquent ainsi leurs propres turpitudes... pour nier leurs responsabilités.

La situation est grave, mais pas désespérée comme certains le laissent entendre. Il n'est pas trop tard pour tirer la leçon du référendum au RU et celle des poussées europhobes .

Au fil du temps, VOX a choisi de commenter, analyser et présenter ces « maux », leurs effets et leurs remèdes sous l'angle européen . VOX tente ainsi de mettre en exergue la contribution communautaire, sachant pertinemment que l'Europe n'est que ce que ses membres veulent bien qu'elle soit ! Le Service public européen compétent et indépendant a fait ses preuves depuis 50 ans, grâce à sa « méthode communautaire » de travail. Hélas, la méthode intergouvernementale » à 28 si prisée par certains... est de retour.

Non seulement elle complique tout, mais ne résout rien ou si peu.

Résultat : les « maux » subsistent et l'Europe, devenue le « bouc émissaire » parfait, est accusée de tout et de son contraire.

D'un côté, l'Europe est à l'origine de ces « maux » et de leur continuation et l'on fustige même l'incapacité des « techno-

La relance, sinon la survie de l'UE, dans cette passe difficile, dépendent largement des orientations et décisions concrètes qui réduiront les effets négatifs de ces « maux » sur les citoyens — par ailleurs électeurs — les plus exposés. La tâche n'est pas insurmontable, la création de « l'European Border and Coast guard » est une décision de l'UE qui va dans le bon sens (voir page 22) ?

L'Europe malade n'attendra pas, en dépit des échéances électorales de la fin 2016, jusqu'en 2017, voire au-delà. Cette période ne peut pas devenir à nouveau synonyme de paralysie européenne et de focalisation sur les seuls intérêts nationaux !

Il y a urgence pour éviter le pire, l'Europe doit se soigner et se reprendre.

RETOUR A L'HISTOIRE

(Avertissement au lecteur : ceci n'est pas une énième thèse sur les raisons du vote en faveur du Brexit, mais une tentative de placer les conséquences dans le contexte de notre Histoire commune.)

Le lecteur aura remarqué l'emploi du grand « H » dans le mot « Histoire ». La plupart des commentaires et analyses qui ont été publiés se sont placés dans le court terme, sans le moindre regard vers le passé ou l'avenir au-delà des deux ou trois prochaines années. Ceci explique aussi pourquoi la plupart de ces analyses sont fausses, car elles reposent sur la même erreur : que le Royaume-Uni sortira, devenant un pays tiers comme la Chine ou les États-Unis. Dans la réalité, s'engagera maintenant un processus dynamique de négociation qui réglera la plupart des aspects du divorce assez vite. Or, même si l'issue de tout cela est assez prévisible, ceci n'est pas mon objet.

PAR PETER CARL MOGENS

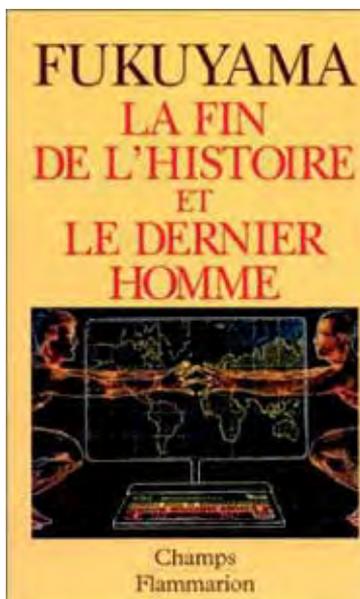
Le titre de cette contribution a été choisi par antiphrase de la thèse de Francis Fukuyama de 1992 sur « la fin de l'histoire », « the end of history ». Ma thèse principale consiste à démontrer que pour nous, les Européens en général, y compris les Britanniques, l'Histoire peut maintenant reprendre son cours interrompu, gelée lors de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne le 1 janvier 1973.

Notre Histoire a été gelée ou au moins « ralentie », car les deux parties se sont engagées par contrat à atteindre des buts sur lesquels ils n'étaient pas tous d'accord. L'erreur fondamentale a été de prétendre, d'une part et parfois de l'autre, qu'il n'en était rien, que tout s'arrangerait avec le temps, que le bon sens (lequel ?) prévaudrait, etc.

Nous avons donc passé 43 années à nous bloquer mutuellement ou à ralentir ou compliquer le mouvement. Le miracle est que, malgré ce freinage (et parfois sabotage), l'on a quand même réussi à bâtir l'Europe monétaire avec l'euro, à ouvrir nos frontières avec Schengen, à approfondir la construction européenne, souvent sans, mais même aussi parfois avec le Royaume-Uni.

L'erreur profonde a été de croire que les choses s'arrangeraient, car le Royaume-Uni se rallierait un jour à notre vision d'une « Histoire commune ».

Erreur manifeste, car cela a été un mariage de raison où la mariée ne s'intéressait qu'aux aspects matériels, faisant chambre à part pour le reste.



Pour être juste, ceci constitue une simplification un peu extrême, injuste à l'égard de ces Britanniques nombreux qui ont épousé l'idée européenne et qui se sont battus, là-bas et dans les institutions européennes, pour que l'Europe retrouve son éclat et sa place dans le monde. Je pense aux hauts fonctionnaires britanniques que j'ai connus à la Commission, aussi fondamentalement européens que nous autres, et à des commissaires tels que Christopher Soames, le tout premier, que je vois encore au Conseil apostropher l'ambassadeur de sa Gracieuse Majesté pour sa pusillanimité (au sujet de l'opposition britannique à la politique commune de la pêche, lui criant à travers la salle : « come on – Sir – Donald, be a

man! »). Je pense aussi à Leon Britain, ancien ministre de Mme Thatcher, arrivant à Bruxelles avec les préjugés anti-européens habituels, se convertissant, en tant que Commissaire au commerce, en défenseur féroce et extrêmement dur et habile des intérêts européens, un digne représentant de l'Europe Grande Puissance.

Or, ces hirondelles n'ont pas pu faire le printemps. Le drame britannique est devenu un drame européen : ni les pro- ni les anti-européens n'ont jamais définitivement gagné la manche, mais ce sont les « anti » qui ont investi le système gouvernemental et les médias et les « RINO » (« Remain In Name Only ») ont investi Bruxelles. Le blocage interne au Royaume-Uni a été transposé à Bruxelles et a trouvé des émules dans d'autres États membres. Pour reprendre l'image un peu éculée, mais parlante du mariage, ce sont les chambristes à part qui ont prévalu.

Et pendant ces 43 ans, les manœuvres classiques d'un temps révolu ont continué. D'abord, pour être « fair », le *divide et impera* n'a pas été un monopole britannique : cela a commencé dans les années soixante avec le jeu des Allemands et autres « Bénéluxiens » pour faire entrer un Royaume-Uni capable de contrecarrer la France gaullienne au sommet de sa puissance ; ils ont été bien servis avec les conséquences de cette manœuvre dilatoire. En parallèle avec cette erreur, l'entrée du loup dans la bergerie a permis au Royaume-Uni de poursuivre, depuis l'intérieur, le *divide et impera* des siècles précédents, traduit par le soutien britan-

nique (et de ses alliés) à un élargissement trop rapide et inconditionnel, dans le but évident de diluer l'ensemble, le soutien à la conclusion d'accords de libre-échange tous azimuts dans la même perspective, le rejet de projets majeurs communs qui avaient pour objet de renforcer l'ensemble, allant du rejet de l'euro à la défense en passant par l'immigration et à l'opposition d'une protection raisonnable de l'industrie européenne contre les subventions chinoises.

On pouvait se permettre ces petits jeux lorsque l'Europe était au sommet de sa puissance au 19e siècle ; ils nous affaiblissent tous dans le monde du 21e siècle. Si cela avait continué, on serait arrivé à « un monde sans l'Europe ».

Or, « les hommes font l'histoire, mais ils ne savent pas l'histoire qu'ils font » (Raymond Aron). Ainsi, ces politiques de dilution et de blocage se sont retournées contre leurs instigateurs, les arroseurs ont été arrosés. L'élargissement a permis à des centaines de milliers d'Européens de l'Est de s'installer au Royaume-Uni, créant des tensions sociales alimentant l'europhobie. Le refus de rejoindre l'euro laisse la livre sterling à la tendre merci des marchés ; le refus de s'engager résolument dans une politique commune sur la défense de nos frontières extérieures et de l'immigration, et de la défense tout court, a mis de l'huile sur le feu allumé par les eurosceptiques qui reprochent à « l'Europe » de n'avoir pas réussi à surmonter les obstacles et opposition créés par... leur propre gouvernement. Grâce au Royaume-Uni et à ses alliés « libéraux », l'Europe a, jusqu'à très récemment, été incapable d'éviter que l'industrie sidérurgique britannique croule sous les exportations subventionnées chinoises. Une belle démonstration de la « *law of unintended consequences* » (LUC).

Maintenant, une petite majorité de Britanniques a eu l'honnêteté de dire que cela suffit. On les en féliciterait s'ils n'avaient pas été honteusement manipulés par les

mensonges de la presse et des politiques. Mais peu importe : *vox populi, vox dei*. Il fallait crever l'abcès. Ils l'ont fait, à la grande surprise de ceux qui les ont manipulés.

L'Europe et le Royaume-Uni sont maintenant libérés de l'hypocrisie et des contraintes mutuellement destructrices d'un mariage de raison purement économique, au moins aux yeux de la moitié des votants.

Chacun pourra, de son côté, et aussi côte à côte, retourner à « l'Histoire », mais à laquelle ? Certainement pas à un âge d'or défini comme l'idylle de la « *Bande des Six avant 1973* ».

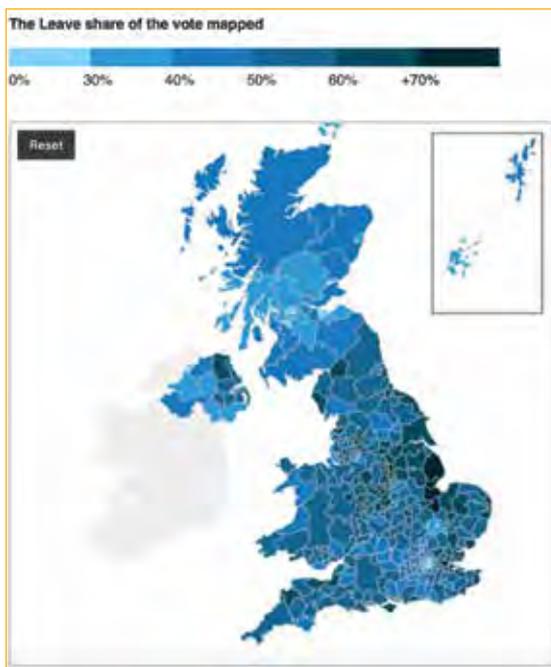
Du côté « européen » (vous l'aurez remarqué, j'utilise le vocabulaire des journaux anglais), il ne faut pas se faire d'illusions : il y a des dissensions profondes entre les 27, entre les Six de l'époque, entre l'Allemagne et la France. On remarque aussi des velléités de certains pays de l'Est de remettre la Commission à sa place : je leur souhaite (ironiquement) bonne chance. Leur meilleur défenseur a été et sera cette même Commission. Par exemple, il serait totalement irréaliste de croire que les 27 États membres prendraient, sous la direc-

tion du Conseil européen, l'initiative de déverser des dizaines de milliards d'euros sur ces mêmes pays de l'Est au titre de la « solidarité communautaire » dont seule la Commission est la garante et capable de prendre l'initiative. Le Président du Conseil européen, M. Tusk, apprendra la justesse de l'expression américaine comme quoi ceci serait aussi « *difficult as to herd a bunch of cats* ».

Question principale : comment se fera ce « retour à l'Histoire » pour nous et pour eux ?

Pour eux, leurs tentatives de nous diviser n'auront réussi qu'à ralentir ou bloquer l'intégration européenne, à ralentir l'évolution de notre « Histoire » depuis 1973, à créer une architecture de construction européenne parfois bancal et autodestructrice (ex. : absence presque totale « d'Europe » sur le plan de la représentation de l'Union vers l'extérieur, sauf dans le domaine de la politique commerciale). Le Royaume-Uni retrouvera une partie de sa souveraineté et nous autres la totalité de la nôtre ceci, mais ceci sera « virtuel » et ne signifie pas que nous allons pouvoir nous unir. Le « couple » franco-allemand est devenu inopérant. Les pays de l'Est se demandent ce qu'ils font dans cette galère, oubliant les énormes avantages qu'ils tirent du système. Les pays du Nord n'y vont que d'une demi-fesse et pourront suivre l'exemple britannique. Et s'ils le faisaient ? Pour paraphraser Groucho Marx, « *Who wants to belong to a Club consisting of unwilling Members* » ?

Qui a prouvé que le bonheur européen est d'avoir 28 ou 27 ou 23 Membres ? Le bonheur européen n'est pas d'avoir 28 ou 27 ou 23 Membres, mais que le « club » n'admette que ceux qui veulent une Histoire commune. Il n'y a pas si longtemps que le Royaume-Uni militait en faveur de l'accession de l'Ukraine. Si l'on continue sur la lancée de l'élargissement, on risquera d'échanger l'Ukraine contre l'UK. Tout cela est de la petite semaine. Il faut revenir aux fondamentaux, de part et d'autre.



Géographiquement, nous sommes en train de revenir à l'Empire romain, moins l'Angleterre, mais peut être avec l'Écosse (et je vous rappelle que les pays du Nord n'en faisaient pas partie...). Notre problème de « gouvernance » est d'avoir plusieurs Empereurs et deux Sénats... Notre grande force est d'avoir réussi ce que nous avons fait par des moyens purement pacifiques. Aucun pays n'a été conquis par les armes ou forcé à faire partie de l'Union. Si l'un ou l'autre change d'avis, c'est leur droit de partir, et ce serait mieux ainsi.

Nous, Européens continentaux, pourrions maintenant, si nous réussissons à surmonter nos dissensions et arrière-pensées, parfois fortement influencées par Washington ou Moscou ou... la Chine, finalement faire le saut vers une véritable Union européenne, avec une politique extérieure commune et l'amorce d'une politique de la défense, y compris la création d'un état-major militaire, rejeté par le Royaume-Uni. Nous pouvons et devons harmoniser nos politiques fiscales et sociales, renforcer notre politique de défense contre le dumping, politiques rejetées par le Royaume-Uni et ses alliés. **Le défi est lancé à nos hommes politiques de le faire, car ils n'auront plus le prétexte britannique pour ne pas agir.**

De l'autre côté de la Manche, une nouvelle génération verra l'évolution de l'Europe et les résultats de la réappropriation de la souveraineté (partielle) tant voulue par les eurosceptiques. Si nous échouons, ils feront leur propre avenir, sans nous. Si nous réussissons, une majorité découvrira que nous sommes tous des Européens et mes petits-enfants franco-anglais déposeront la demande de réadmission de l'UK à l'UE dans dix ou quinze ans.

D'ici là, rien ne nous empêchera de vivre ensemble, mais séparés, faisant politiquement chambre à part jusqu'au jour où les hormones européennes se réveilleront là-bas. Profitons de cet interlude pour nous réapproprier et approfondir tout ce qui nous unit sur le plan humain et culturel. Je suis d'accord avec Boris Johnson sur un seul point : oui, les Anglais sont des Européens, autant que nous autres. Ce n'est pas leur « faute » si une petite majorité a cru

aux sornettes d'une presse de caniveaux ou d'hommes « politiques » encore plus nuls que la moyenne européenne. Faisons un Erasmus spécial pour inciter les étudiants britanniques à venir en masse faire leurs études en Europe. Cultivons notre anglophilie culturelle (comme si l'on avait arrêté de le faire), et, de leur côté, qu'ils recommencent à apprendre nos langues et à lire notre littérature. Il n'est guère besoin de les inviter à venir en Europe par millions pour vivre parmi nous, pour jouir de nos paysages, de notre savoir-vivre (et parfois de notre bière à l'excès). Ils sont et seront les bienvenus ! Mais qu'une chose soit claire : toute réadmission à l'Union européenne sera conditionnée par une adhésion franche et complète aux objectifs d'Union de ceux parmi les États membres qui y croient encore. Que ce soit fait sur

base d'une véritable entente et d'un accord sur ce qui redeviendra dès lors notre Histoire commune.

Le référendum sur le Brexit aura dès lors eu des effets bénéfiques : de crever les abcès et de lever les obstacles, pour eux et pour nous. Pour le Royaume-Uni, ce sera vers le Grand Large ou Calais. Le choix sera le leur. **Pour nous, ce sera vers une Union plus solidaire, plus unie, plus puissante pour répondre aux attentes de nos concitoyens ou... pour sombrer dans la médiocrité politique ambiante. Le choix sera le nôtre.**

NB L'auteur, M. Peter-Carl Mogens, a vu l'Histoire eurobritannique depuis l'intérieur dès 1974. Il a été Directeur général du commerce et de l'environnement à la Commission européenne, la quittant en 2008.

AFTER EC ON YAMMER

Yammer After EC: YOUR social network

Yammer After EC is a social platform for discussions and information exchange. This network is reserved for retired officials of the European Institutions, and helps them to connect with each other. You can find former colleagues by scanning the list of members. You can then contact them directly via private messages, or you can post a message to say with whom you have lost touch and you will probably be directed to the colleague in question.

Yammer After EC facilitates the circulation of ideas and organises exchanges in the form of interest groups which you can choose to join or not. You can create a group, take part in the discussion, where appropriate add images, documents, links etc. to your message in support of your views, and ask the opinion of others. You can post questions, and one person's experience can be shared with others, for example regarding JSIS Online, pensions, etc. A number of online help groups have been created by volunteers from AIACE International (Help Yammer After EC, Help PMO Contact, Help RCAM-JSIS, Help ECAS, My IntraComm News).

A few active members of staff at the Commission and some other European institutions who work within the scope of human resources (DG HR, PMO, etc.) have chosen to become members on a voluntary basis and are available to answer questions and/or give information about problems encountered by pensioners.

In order to join, you should visit the site <https://www.yammer.com/afterec/> to sign up directly. You should enter only your PRIVATE email address (even if the site asks for your professional one!) and wait for a network administrator to send you an invitation from Yammer After EC. After this, you just need to follow the instructions given.

To allow your identification as pensioner of the European institutions the network administrator may ask you to state your surname and first name as well as your pensioner number.

©2015 AIACE International
Network Admin/Helpdesk AIACE-Int
helpdesk@aiace-int.com
<https://www.yammer.com/afterec/>
Date 9/2/2015

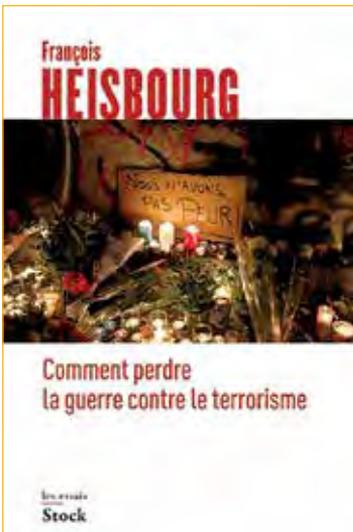
COMMENT PERDRE (OU GAGNER) LA GUERRE CONTRE LE TERRORISME¹

En toile de fond, déjà une « guerre de Trente ans ».

Nice, le soir du 14 juillet, un camion fonce sur la foule massée sur la Promenade des Anglais. L'attentat, qui sera revendiqué par Daech, aura fait 86 morts, dont nombre d'enfants, et des centaines de blessés, auquel il faut ajouter l'assassinat du prêtre de Saint-Etienne-du-Rouvray. Si la liste des attentats perpétrés ou déjoués en France depuis le carnage de Charlie Hebdo en janvier 2015 est effroyable, le terrorisme islamiste radical et djihadiste a frappé et menace d'autres pays européens, dont la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, mais aussi la Russie.

PAR ROGER VANCAMPENHOUT, 11 SEPTEMBRE 2016

D'autres villes européennes avaient déjà été la cible d'attentats terroristes, en particulier Madrid en 2004 et Londres en 2005, liés au soutien apporté par les gouvernements



espagnol et britannique de l'époque à l'aventure militaire calamiteuse lancée par G.W. Bush et ses alliés en Irak le 20 mars 2003². Nous devons rappeler aussi la seconde³ guerre d'Afghanistan, qui, à la fin 2001, opposa les États-Unis et leurs alliés au régime des talibans et s'inscrivait dans la « guerre contre le terrorisme » déclarée par l'administration Bush à la suite des

de sécurité (GCSP) de Genève. Il est également membre de la commission du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale en France.

2 Le 14 mars 2003, José Manuel Barroso, premier ministre du Portugal, accueillait aux Açores le président G.W. Bush, le premier ministre espagnol José Maria Aznar et le premier ministre britannique Tony Blair : le feu vert était donné pour l'invasion de l'Irak. Par la suite, l'affirmation du stockage par Saddam Hussein d'armes de destruction massive s'est avérée mensongère.

3 La première guerre d'Afghanistan opposa de novembre 1979 à février 1989 l'armée de l'URSS aux moudjahidines afghans : les Soviétiques échouèrent à conserver le contrôle des opérations, notamment à la suite de la livraison de missiles américains aux combattants afghans, et quittèrent le pays en février 1989, quelques mois avant la dislocation de l'URSS.

attentats du 11 septembre 2001 contre les Tours du World Trade Center, faisant des milliers de victimes. G.W. Bush et ses alliés se faisaient forts de détruire Al-Qaida et ses alliés talibans et de capturer Oussama Ben Laden. Les Américains, entraînant leurs alliés dans l'aventure, allaient s'enliser dans cette guerre et Ben Laden ne sera neutralisé qu'en mai 2011 lors d'un raid des forces spéciales américaines dans une ville du Pakistan, décidé par l'administration Obama : « Justice has been done ». Quant aux talibans, ils sèment toujours la terreur en Afghanistan.

La suite est connue. Successeur d'Al-Qaida en Irak, Daech, acronyme en arabe d'EIL ou EI (EN : IS) (Etat islamique de l'Irak et du Levant), appelé aussi « califat » par les terroristes eux-mêmes, étendra ses opérations tous azimuts. Parti des poudrières des Proche- et Moyen-Orient, en Irak et dans l'enfer syrien, le feu, attisé par d'innombrables factions, quelquefois rivales, quelquefois alliées, s'étend désormais sur plusieurs continents : l'Afrique du Nord, en particulier la Tunisie, la Lybie et l'Egypte (Rappelons que l'Algérie avait été exposée au terrorisme du FIS – front

1 « Comment perdre la guerre contre le terrorisme » François Heisbourg (Stock 2016). L'auteur est, entre autres charges, président de l'International Institute for Strategic Studies (IISS) et du Centre de politique



islamique du salut - dans les années 1990, les « années de plomb », et reste confrontée au GIA – groupe islamique armé -) ; l’Afrique subsaharienne et la zone du Sahel, dont le Burkina Faso (Ouagadougou), le Mali (Bamako), la Mauritanie, le Niger et le Nigéria, visés par Boko Haram et Aqmi (Al-Qaïda au Maghreb islamique) ; la péninsule arabique : la Somalie, le Yémen ; l’Asie mineure (Pakistan). Les États-Unis ne sont pas épargnés, ni la Thaïlande et l’Australie. Quant à la Turquie, exposée à des attentats sanglants, elle a décidé – sous la férule d’Erdogan, galvanisé par le putsch militaire manqué - de frapper à son tour. En ligne de mire, les Kurdes, peuple dispersé entre quatre pays, la Turquie, l’Iran, l’Irak et la Syrie, qui combattent Daech mais sont visés par la Turquie et payent un lourd tribut à l’instabilité de la région. Celle-ci devient l’objet d’enjeux géopolitiques mouvants (Bachar el-Assad, appuyé par les Russes et l’Iran; armée syrienne libre et Kurdes, appuyés par une coalition de pays occidentaux, américains et européens), imbroglio régional inscrit sur fond de haines interreligieuses (chiites soutenus par l’Iran contre sunnites soutenus, entre autres, par l’Arabie saoudite, sans parler du sort des Chrétiens d’Orient) et dont les victimes civiles se comptent par centaines de milliers, alors que les survivants sont jetés sur les routes terrestres et maritimes de l’exode. Et nous ne pouvons davantage oublier le conflit israélo-palestinien, qui se rappelle régulièrement à notre souvenir...

Décalogue pour une défaite

François Heisbourg, qui dédie son livre « Aux victimes des attentats terroristes, à leurs proches. Aux femmes et aux hommes qui combattent le terrorisme », prévient d’emblée le lecteur : « (. . .) le risque zéro n’existe pas et toutes les tentatives d’attentat ne pourront être déjouées. Cela est vrai dans la longue durée – le terrorisme, comme d’autres formes de criminalité – peut être combattu mais pas éradiqué – comme dans la réalité du moment : le terrorisme d’inspiration djihadiste est hélas fort actif et protéiforme. Il ne s’atténuera pas de sitôt dans un Moyen-Orient plongé dans un chaos grandissant. Les étiquettes peuvent changer (GIA, Al-Qaïda, Daech, . . .) mais la menace demeurera. (...) Les



Saint-Etienne-du-Rouvray (France)

responsables gouvernementaux rappellent à juste titre que nous devons apprendre à vivre avec ce danger. Mais cette perspective n’est acceptable que si en l’occurrence les mêmes responsables montrent que tout est fait pour prévenir au maximum les risques d’attentat et limiter les effets de ceux qui par malheur n’auraient pas pu être déjoués: et c’est là que le bât blesse. . . ».

L’auteur établit d’une manière négative la liste des Dix Commandements à respecter pour être sûr d’échouer dans la lutte contre le terrorisme : dix garanties de contre-performance en quelque sorte :

- o Tu n’anticiperas point
- o Mal tu gèreras
- o Mal tu communiqueras
- o Point de leçons tu n’apprendras
- o Au malheur du monde en mal nommant un objet tu ajouteras
- o Avec des idées (trop) simples vers l’Orient compliqué tu voleras
- o Sur les peurs et non sur la raison tu joueras
- o Les uns contre les autres tu dresseras
- o Les valeurs des Lumières tu abandonneras
- o L’Europe point tu ne construiras

□ L’anticipation imposera une lourde charge aux services de renseignement, de sécurité et de police. Face au terrorisme moderne, il faut aussi des informaticiens, des cyber-combattants, des spécialistes de communication en ligne, des linguistes. . .

- La gestion de la menace et l’organisation des services de secours sont essentiels pour prévenir ou, dans le pire des cas, limiter le drame. À cet égard, il préconise la tenue d’exercices publics dans la perspective d’événements ou de rassemblements collectifs.
- La communication vers le public et l’information correcte de celui-ci. L’auteur cite comme exemple de contre-performance la dissimulation par le gouvernement espagnol de la cause réelle de l’attentat de la gare d’Atocha à Madrid en 2004.
- Apprendre les leçons des événements passés et ne pas se complaire dans des débats sur des sujets qui n’ont guère de rapport avec les failles de la lutte contre l’action terroriste. Voir à ce sujet les controverses en France (et en Allemagne) autour de l’extension de la déchéance de nationalité dans le cas des binationaux.
- Nommer correctement les choses : utiliser avec circonspection la métaphore que constitue le terme de « guerre ». Les opérations militaires menées sur des théâtres extérieurs ne signifient pas pour autant que nos pays soient plongés dans un état de « guerre ». Je cite : « Il en naît d’ailleurs ce que les spécialistes des sciences politiques appellent une dissonance cognitive : d’un côté, les autorités disent que nous sommes en

guerre ; de l'autre, elles nous invitent à faire comme si de rien n'était. » Si elle était en guerre, la France aurait-elle organisé l'EURO 2016 ?

- ❑ Tenter de comprendre et de décrypter la complexité des conflits des Proche et Moyen-Orient et leurs prolongements dans nos pays : combattant-e-s radicalisé-e-s et fanatisé-e-s en partance vers la Syrie ou de retour de Syrie ou d'Irak et « loups solitaires » (ou en meute) connectés à l'internet et aux réseaux sociaux. L'affaiblissement de Daech sur le terrain ne fera pas disparaître la menace chez nous.
- ❑ Les peurs contre la raison. « En bloquant le traitement rationnel de la menace, l'hystérisation du débat est un pas majeur sur la route de la défaite face aux terroristes ».
- ❑ Ne pas dresser les uns contre les autres (j'ajouterais : surtout pas pour des motifs futiles : le burkini, par exemple). Le radicalisme islamiste et le terrorisme djihadiste représentent des menaces réelles, mais restent minoritaires. Gardons-nous des stigmatisations de parties de nos populations et ne nous trompons pas d'ennemi.

- ❑ Rester fidèle à l'esprit des Lumières et conforme à l'État de droit et au droit international.
- ❑ Le Dixième Commandement revêt pour l'Union européenne une importance capitale. La collaboration, l'échange d'informations et la solidarité entre pays européens sont essentiels. L'auteur cite le contre-exemple des chamailleries franco-belges après la tuerie du Bataclan : « Concernant Salah Abdeslam, n'est-ce pas lui qui se trouvait le 14 novembre dans une voiture contrôlée par les policiers français avant d'entrer en Belgique après les attentats de Paris ? Il ne suffit pas d'expliquer qu'il n'était pas encore officiellement recherché pour être libre de se moquer des Belges. Et la France perquisitionne-t-elle plus volontiers la nuit que la Belgique, en dehors de l'état d'urgence ? Et les Belges ont capturé cet individu en quatre mois, alors qu'il avait fallu quatre ans aux Français pour arrêter Yvan Colonna en Corse ».

En guise de conclusion

Nous partagerons les conclusions de l'auteur : « *Notre politique contre le terrorisme*

en général et le djihadisme en particulier doit être placée sous le triple signe de la rigueur dans l'anticipation, de l'intelligence stratégique et de l'équité. (. . .) »

- ❑ La rigueur dans l'anticipation implique, entre autres, des investissements coûteux dans la cyber sécurité, les technologies des communications électroniques et les formations des personnels spécialisés dans le renseignement.
- ❑ L'intelligence stratégique impose de rester conscient que la menace est à la fois interne et externe : elle n'est pas seulement extérieure et la solution n'est pas que militaire.
- ❑ L'équité. Le terrorisme n'est pas toujours crapuleux ni d'ordre psychiatrique, mais relève quelquefois d'un idéalisme mortifère. La bataille contre Daech et la promotion du vivre-ensemble chez nous, entendez aussi la lutte contre les discriminations et l'exclusion, vont de pair. Cela dit, nous ne pouvons transiger sur notre conception des droits humains, de nos libertés et de nos valeurs et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

vancampenhout.roger@skynet.be



Nice le 14 juillet 2016 sur la Promenade des Anglais

CRISE MIGRATOIRE : CE QUE FAIT L'EUROPE

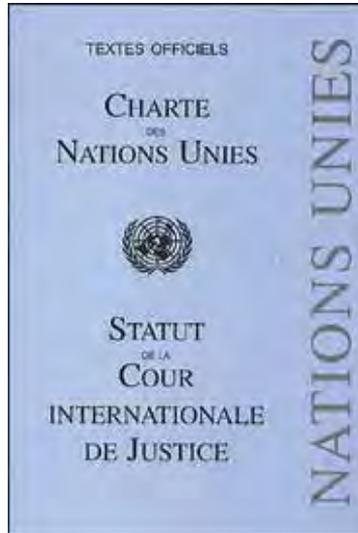
Mais que fait l'Europe face à la crise migratoire ? Beaucoup plus que l'on ne le pense - et qu'elle ne le fait savoir ...

PAR JEAN-GUY GIRAUD, LE 25 SEPTEMBRE 2016

Les deux documents ci-annexés¹ - aussi complets et précis que peu médiatiques ... - sont une bonne illustration des nombreuses initiatives prises par les Institutions (essentiellement la Commission) pour faire face aux problèmes de toutes natures engendrés par la crise.

En les parcourant, il est utile de garder en mémoire les éléments de réflexion suivants :

- ❑ la crise migratoire en provenance d'Afrique, du Moyen Orient et d'Asie du Sud est un phénomène aux dimensions mondiales dont les causes et les effets doivent être traités au niveau international, notamment au travers des Nations Unies - et avec la participation active de toutes les grandes puissances : c'est loin d'être le cas à l'heure actuelle,
- ❑ ce phénomène est à la fois massif et complexe puisqu'il concerne des millions de personnes fuyant (ou chassées de) leurs pays pour des raisons économiques, d'instabilité politique ou de guerre - et désireuses de trouver un refuge - pro-



- ❑ visoire ou durable - à l'étranger,
- ❑ les conventions internationales concernant le droit - et les obligations - d'asile (économique/politique) sont mal adaptées à ces types d'exode et leur nécessaire respect pose, sur le terrain, des problèmes souvent insolubles,
- ❑ l'Europe supporte sur son sol l'essentiel des conséquences de la crise : pour des raisons tant géographiques que politiques (accueil plus ouverte qu'ailleurs), les flux migra-

- ❑ toires se dirigent principalement vers ses frontières et ses rivages,
- ❑ si les flux affectent particulièrement deux des États membres de l'UE (Grèce/Italie) - la plupart sont potentiellement concernés, à des degrés divers, par les questions de transit et d'installation des réfugiés,
- ❑ les réactions des populations européennes - et, en conséquence, de leurs gouvernements - sont contrastées, les plus réticentes (cf les nouveaux États membres orientaux de l'UE) n'étant pas forcément les plus directement et les plus durablement touchées par ces flux,
- ❑ au total, les gouvernements des 28 ont largement délégué à l'UE la responsabilité du traitement de cette crise - délégalation qui, vue l'ampleur continentale du phénomène, est conforme au principe de subsidiarité,
- ❑ cette délégalation atteint toutefois ses limites lorsque certains États membres s'opposent à l'application des décisions prises à Bruxelles, prennent des initiatives contraires à l'esprit de ces décisions ou tardent à honorer leurs engagements financiers ,
- ❑ pour mener à bien cette tâche - étrangère à ses missions originelles

1 <http://bit.ly/2e158UN>
<http://bit.ly/2ebWRfY>





et pour laquelle elle n'était ni équipée ni préparée - l'UE (essentiellement la Commission avec le soutien actif du Parlement) a réussi à renforcer ou mettre en place, en peu de temps, des structures adaptées et diversifiées² et à mobiliser un important budget³.

Au total - et en dépit de l'aggravation non maîtrisée des causes et conséquences du phénomène migratoire - on peut considérer que l'UE a été et demeure à la hauteur de ses responsabilités face à la crise. Dans la limite de ses compétences et de ses moyens - et au-delà de ses tâches ordinaires - elle est parvenue au moins à endiguer des flux humains mas-

sifs - et surtout à alléger les souffrances de populations étrangères mises dans l'errance et la souffrance par des facteurs externes à l'Europe.

Il est paradoxal, regrettable et injustifié que cette question ait provoqué - entre les États membres et au sein de ceux-ci - des polémiques politisées qui risquent de déstabiliser à la fois l'UE et certains

de ces États.

Et il est d'autant plus important de souligner que les Institutions de l'UE (la Commission de J.C. Juncker et le Parlement) se sont efforcées, « dans les relations de l'Europe avec le reste du monde, de respecter et de promouvoir les valeurs européennes » - ainsi que ... « le respect des principes de la charte des Nations Unies ». (Art. 3 TUE).

2 *Asylum, Migration and Integration Fund - Internal Security Fund - Emergency Fund for Africa - Trust Fund for Syria - Facility for refugees - Frontex - European Asylum Support Office - Europol - Eurojust - Agency for fundamental Rights - ...*

3 *Pour les deux années 2015/2016, plus de 10 milliards d'Euros - prélevés sur les crédits du budget de l'UE - sont affectés à la crise migratoire*





SECURING EUROPE'S EXTERNAL BORDERS **A EUROPEAN BORDER AND COAST GUARD**



«We will defend our borders with the new European Border and Coast Guard, which is now being put in place, just nine months after the Commission proposed it. Frontex already has over 600 agents on the ground at the borders with Turkey in Greece and over 100 in Bulgaria. Now, the EU institutions and the Member States should work very closely together to quickly help set up the new Agency. I want to see at least 200 extra border guards and 50 extra vehicles deployed at the Bulgarian external borders as of October.»

European Commission President Jean-Claude Juncker, State of the Union Address, 14 September 2016

EUROPEAN BORDER AND COAST GUARD



The Schengen area without internal borders is only sustainable if the external borders are effectively secured and protected. The European Commission in December proposed to establish a European Border and Coast Guard – designed to meet the new challenges and political realities faced by the EU, both as regards migration and internal security. The European Border and Coast Guard was agreed by the European Parliament and Council in a record time of just 9 months and becomes operational today, 6 October 2016.



A NEW MANDATE

The limitations of the current EU border agency, Frontex, have hindered its ability to effectively address and remedy the situation created by the refugee crisis: it does not have its own operational staff and relies on Member State contributions and it is unable to carry out its own return or border management operations without the prior request of a Member State. The new Agency will be strengthened and reinforced to address all these issues.



UNION STANDARDS FOR BORDER MANAGEMENT

The new Agency will ensure Union standards for border management are implemented at all external borders. The external borders will be constantly monitored with periodic risk analyses and mandatory **vulnerability assessments** to identify and address weak spots. **Liaison officers** will be seconded to Member States where the borders are at risk and will be able to relay information back to the Agency.



A RESERVE OF EUROPEAN BORDER GUARDS AND TECHNICAL EQUIPMENT

The Agency's permanent staff will be more than doubled and the Agency will be able to purchase its own equipment and deploy them in border operations at a moment's notice. A **rapid reserve pool of at least 1,500 border guards** and a **technical equipment pool** will be put at the disposal of the Agency - meaning there will no longer be shortages of staff or equipment for Agency operations.



PREVENTION OF CROSS-BORDER CRIME



Prevention of cross-border crime will be a priority for the agency. It will be able to process personal data of persons suspected of involvement in criminal activities, such as migrant smuggling, terrorism or trafficking in human beings, as well as personal data of irregular migrants collected by officers deployed by the agency. It will be also able to collect information such as license plate numbers, vehicle identification numbers, telephone numbers or ship identification numbers necessary for analysis of migrant routes and methods used in different types of cross border crime. It will share this information with the authorities of the EU Member States and Europol, enabling them to launch relevant investigations where necessary.

CURRENT FRONTEX DEPLOYMENTS:



- 667 officers in Greece
- 192 officers in Bulgaria
- 523 officers in Italy
- 152 officers in the Western Balkans
- 105 officers in Spain

A STRONGER ROLE IN RETURNS



The agency will play a role in **voluntary departures** and will also have enhanced technical and operational tasks in the organisation of **return operations** from the territory of the EU, upon a request from Member States as well as on its own initiative.

WORKING WITH AND IN THIRD COUNTRIES

The Agency will have a new mandate to send liaison officers and launch **joint operations** with neighbouring third countries.

EU GLOBAL STRATEGY – WHO IS THE OWNER?

The European Union has a global strategy. The European Council welcomed it in June 2016. Knowledge about the existence of this strategy is, however, very limited among the general public. Most of those who know about it are probably not quite clear about the scope of the strategy, which in fact is delimited to the area of foreign and security policy. And those who are aware of the scope may be confused by the fact that the document in this formally intergovernmental domain of EU policy includes a number of community policy areas.

BY AMBASSADOR LARS-ERIK LUNDIN

The text does not stick to external action issues – both migration and counter-terrorism are topics mentioned around 30 times in the document. The overlap with the internal security strategy in the EU is therefore considerable. And the fact that the document covers both threats and opportunities, security issues as well as problems relating to cooperation, raises the question whether this is intended to be an overarching strategy. Well, obviously it should be since this is one of the top priorities of the Juncker Commission. The strategy is also launched under this heading on the website of the Commission.

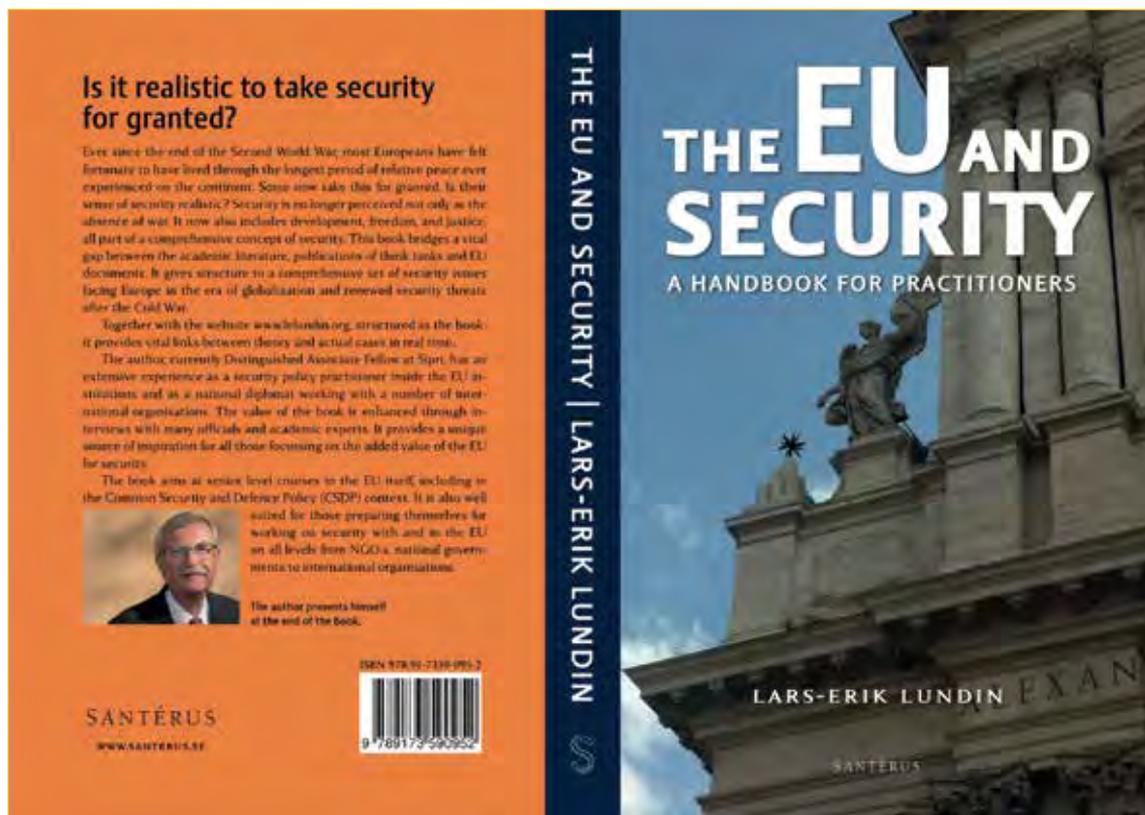
Yet outsiders may ask legitimately: who are WE as expressed 211 times in the document including the foreword. Which is the level of ownership across the EU of this strategy document?

The truth is, of course, that the answer to this question cannot be provided now but only when significant additional efforts have been deployed to link up the content with a series of other strategic endeavours in the EU.

For the moment most political leaders within the EU are relatively silent on the document.

Including the Presidents of the European Commission and the European Council, most of them refer to it as ‘the Mogherini strategy’. This is a pity for someone who was involved in the elaboration of the 2003 European Security Strategy on behalf of Commission services. Implementation of that document was severely hampered through a lack of ownership on the Commission side. Already in 2003 it was obvious that not much could happen without active involvement by the Commission.

However, the major problem now may not be the Commission but rather the member



states. When the strategy was discussed at the annual conference of the EU Institute for Security Studies in Paris earlier in 2016 several critical voices lamented the lack of buy-in on the level of member states.

The most realistic posture right now is probably to regard this strategy as a document where the battle for ownership has just started. The extent to which people will be engaged in support of the strategy will depend on whether they believe that it may have a significant impact.

It will be difficult for EU interlocutors on different levels just to read out what the document says on various topics. Commitments are so many and priorities so numerous that people will ask where the balance will be struck between objectives and resources. People will also ask for concrete illustrations when the strategy argues that EU interests and values go hand-in-hand. The length of the document this time is 15,000 words in comparison to the 4,000 words of the 2003 European Security Strategy, for good and bad. It means that many of those who have lobbied for having their priorities included in the document have succeeded. But the

absence of negative priorities is obvious. And an ex-ante impact assessment scrutiny of the document would have been a difficult endeavour.

Implementation of the EU Global Strategy – may AIACE members contribute?

As has been noted by Sir Robert Cooper, one of the main architects of the 2003 strategy, implementation of the document will require organisational follow up.

This author would argue in favour of significant induction work also involving new categories of staff that have not earlier become familiar with these types of strategic documents. This will require new cost-effective programs also based on e-learning. Clearly, the experience of many AIACE members could be highly useful in support of such programs.

The value of the effort to produce the strategy may above all be that it helps to provide a frame of reference to people dealing with very specific threats, chal-

lenges and opportunities in areas ranging from health security to export controls to security sector reform.

Or as expressed by Javier Solana: One consequence of a document like the Global Strategy is the creation of a common discourse.



NB Ambassador Lars-Erik Lundin was head of the European Union Delegation to the international organisations in Vienna. He was previously inter alia Deputy Political Director of the European Commission and Ambassador in the Swedish Ministry for Foreign Affairs.



Federica Mogherini

L'ÉTAT DES DOSSIERS EN BREF

PAR LUDWIG SCHUBERT PRÉSIDENT HONORAIRE DE L'AIACE

MÉTHODE

1. Conformément à la **Méthode**, la **prochaine actualisation des rémunérations et pensions** aura lieu fin de cette année avec date d'effet au 1.7.2016. En fonction de l'inflation faible en Belgique et au Luxembourg et de l'évolution du pouvoir d'achat suite aux conventions collectives dans les principaux pays membres de l'échantillon de référence, un résultat modérément positif peut être attendu. En dépit de certaines indications fondées sur les estimations provisoires, les résultats définitifs ne seront publiés et appliqués rétroactivement à la fin de l'année. VOX vous tiendra au courant et appréciera les résultats à la lumière des évolutions depuis 2004 - par rapport à 2003.

2. **Le recours en Justice** (Affaire F-4/15) contre la non-application de la Méthode en 2011 (0 % au lieu de 1,7 %) et en 2012 (0,8 % au lieu de 1,7 % également) — recours dit « L. SCHUBERT », pour l'AIACE avec



P. BLANCHARD — avait été suspendu par le Tribunal (de 1re instance) en attendant l'arrêt dans une autre affaire (T-456/14). Cet arrêt a été prononcé le 15 septembre 2016. Cependant, entre-temps, le Tribunal de la fonction publique de l'UE a été fusionné

avec le Tribunal de l'UE (de 1re instance) et « notre recours » sera repris comme affaire T-530/16 par le Tribunal (de 1re instance). Dans ces conditions, il est encore trop tôt pour estimer quand nous pouvons attendre l'arrêt dans le cas de « notre recours ».

PENSIONS

1. Contrairement à beaucoup de régimes nationaux de pension, notre régime statutaire de pension se trouve en permanence en équilibre actuariel. Au moment de la retraite, nos pensions sont déjà payées par les contributions salariales et patronales qui ont été maintenues dans le budget pendant la période d'activité des fonctionnaires et autres agents. Cependant, la soutenabilité de ce régime à plus long terme est mise en cause de manière périodique. L'article de L. Schubert « Notre régime de pension revisité » (voir les pages 11 à 13 du VOX n° 102) explique le bon fonctionnement de notre régime et il fournit tous les arguments pour contrer ces attaques injustifiées. Dans ce contexte, notamment deux sujets méritent d'être notés.

□ Suite à l'intention du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, des craintes se sont manifestées du côté de nos collègues pensionnés britan-

niques. Il y a un élément rassurant dans cette problématique : les droits statutaires acquis des pensionnés ne dépendent pas de leur nationalité ! Ceci n'exclut pas qu'il y ait des problèmes, notamment pour les pensionnés résidant au Royaume-Uni. L'AIACE examine ces problèmes attentivement et a déjà publié une analyse sur ces problèmes. L'AIACE s'est également déjà adressée au Président JUNCKER à ce sujet.

□ Suite à une demande du Conseil, l'Office statistique doit examiner, comme en 2010, les perspectives à long terme (50 ans) des dépenses budgétaires pour nos pensions. Ce genre de rapport, comme c'était le cas dans le cadre de la révision 2012-2014 du Statut, peut provoquer des réactions négatives de certaines délégations au Conseil qui sont hostiles à la fonction publique européenne. Un premier rapport provisoire et confidentiel nous a

été communiqué dans le cadre d'un Groupe technique. L'AIACE a souligné dans ce contexte qu'un tel rapport ne devrait pas seulement mettre en évidence l'ampleur des économies obtenues par la révision du Statut, mais aussi la détérioration de l'attractivité du Service public européen résultant des perspectives de carrière et de pension qui ont été nettement détériorées à la suite de la dernière révision du Statut. En outre, il y aurait lieu de mettre en évidence les mérites indéniables de la conception de notre régime pension. Ce projet de rapport se trouve actuellement en consultation interservices et nous espérons que certains problèmes techniques pourront être résolus dans ce processus et qu'il y aura une concertation sérieuse avec les représentants du personnel y compris l'AIACE avant la finalisation de ce rapport par la Commission.

RCAM

EXAMENS DE DÉPISTAGE¹

Les examens de dépistages (improprement appelés « médecine préventive ») font l'objet de discussions depuis que les programmes ont été modifiés par le PMO sur avis du Conseil Médical en juin dernier. Le docteur Bilbao, ancien Président du conseil médical, avait expliqué la raison de ces changements excluant toute motivation financière, sans toutefois convaincre les représentants des Anciens.

Lors du dernier groupe de contact PMO-AIACE, le nouveau Président, le docteur Petra Claes a tenu à représenter les motivations médicales des changements en questions. L'AIACE a présenté un document reprenant les principales récriminations sur la suppression d'examen permettant de dépister les cancers des poumons et de la prostate ainsi que dans une moindre mesure, celui du colon.

Le Docteur P. Claes a expliqué que ces tests ne sont pas des contrôles individuels de patients, mais visent une « population » qui n'est pas à priori à risque. En outre le conseil a tenu compte des derniers résultats scientifiques en matière de dépistage. Ainsi on considère désormais dans les milieux médicaux que les « fausses prédictions » provenant d'examen tels que le « PSA » ou une simple radiographie peuvent créer plus de problèmes que de solutions. En effet des interventions qui ne sont pas nécessaires ou en tout cas qui ne donnent pas de chance de survie plus importante aux patients peuvent même se révéler contreproductives. Par exemple dans le cas

de la colonoscopie il est apparu inutile de soumettre l'ensemble d'une population à cet examen invasif comportant toujours un risque. Les examens actuels programmés dans ce contexte sont donc suffisants du point de vue médical pour dépister d'éventuelles affections graves. Dans ce cadre ils sont remboursés à 100 %.

Par contre, il est de l'intérêt des patients considérés à risque (parents ayant eu un



cancer ou d'autres maladies graves comparables) de se soumettre spontanément à des examens plus réguliers et spécifiques permettant de diagnostiquer précocement des maladies graves à un stade permettant de les traiter et souvent de les guérir (voir point ci-dessus). Les représentants de l'AIACE ont posé de nombreuses questions et constaté que les nouveaux programmes n'offrent pas les mêmes garanties que dans le passé

récent. Sur les trois cancers les plus meurtriers, les nouveaux programmes n'offrent aucun examen permettant de les détecter à temps parmi la population des anciens que l'on peut considérer à risque par définition !

Le Docteur Claes a répondu aux questions et promis de retourner devant le Conseil médical du RCAM pour rouvrir le débat sur certains points, dont : la finalité et la périodicité de l'échographie abdominale ; les rapports qui devraient faire état des différents organes visualisés, et ne se limiter à vérifier la présence ou l'absence d'anévrismes ; certaines incohérences apparentes entre les programmes de dépistages pour les femmes et pour les hommes.

VOX reviendra donc sur le sujet dès qu'il y aura du nouveau... En attendant chers lecteurs et chères lectrices, ne manquez de passer les examens programmés, mais n'hésitez pas, si votre médecin le demande, à les compléter par d'autres, plus ciblés, qui seront remboursés à 85 %.

EXAMENS DE DÉPISTAGE EN COMPLÉMENTARITÉ

Cette pratique, instaurée depuis peu pour les ayants droit bénéficiant d'une assurance maladie nationale, pose toujours des problèmes d'égalité de traitement au sein d'un couple. Si le PMO/RCAM a accepté le principe de la facturation directe pour les conjoints en complémentarité dans les Pays à prestation médicale directe, malheureusement la mise en œuvre de cette possibilité doit attendre une solution informatique fiable, dans un contexte où l'outil principal de gestion connaît des difficultés graves. Entre-temps, les conjoints couverts en complémentarité dans ces pays peuvent s'adresser à des centres agréés privés pour effectuer les examens de dépistage prévus, mais devront acquitter eux-mêmes la facture, avant d'en demander le remboursement auprès du secteur de la Médecine préventive. Une lettre a été envoyée aux anciens dans les pays concernés. Les représentants de l'AIACE estiment qu'il y a encore des zones d'ombres dans l'application de cette mesure. Le PMO/RCAM vérifiera la situation. Les affiliés concernés trouveront plus d'informations auprès des bureaux liquidateurs compétents. Pour les autres pays par exemple en Belgique ou en France, les affiliés les plus anciens rencontrent des obstacles et des tracasseries lorsqu'ils demandent des remboursements — très partiels — de prestations non prévues par la législation aux caisses maladie nationales, tout comme dans la phase suivante lorsqu'ils s'adressent au RCAM pour l'application de la complémentarité.

1 Article 72, du statut : ... « Il est porté à 100% en cas de tuberculose, poliomyélite, cancer, maladie mentale et autres maladies reconnues de gravité comparable par l'autorité investie du pouvoir de nomination, ainsi que pour les examens de dépistage et en cas d'accouchement... »

GROUPE DE CONTACT PMO/AIACE du 12 et 13 septembre 2016

De nombreuses questions ont été posées sur de nombreux sujets. Les réponses ont été données par le Bureau central et les bureaux liquidateurs de Bruxelles et d'Ispra. Les détails seront disponibles après la diffusion du compte rendu.

En attendant, voici quelques points saillants :

- ❑ Le remboursement de taxes administratives liées aux médicaments dans certains pays est possible. Une information sur les modalités pratiques sera publiée sur ce sujet.
- ❑ Un nouveau Front Office² du RCAM pour les actifs et les anciens dirigé par un nouveau chef de secteur du PMO 3 verra le jour prochainement et remplacera les autres points de contact, notamment à Bruxelles. Une information complète sur ce nouveau service sera publiée. L'AIACE Belgique souhaiterait maintenir une antenne pour aider plus spécifiquement les anciens.
- ❑ Le remboursement des examens post-maladie grave au-delà de la période accordée par le médecin-conseil sera bien de 100 %. Dans ce cas également l'administration de cette mesure — passant par une demande d'autorisation préalable et la gestion informatique adéquate — n'est pas encore finalisée. En attendant, le signalement du cas dans la demande de remboursement papier ou en ligne (commentaire) reste un moyen pour obtenir ces 100 %.
- ❑ Pas d'explications du PMO quant à la différence statistique annuelle du régime concernant la population assurée (entre + 2,2 % et + 2,9 % d'écart par an depuis 2011 pour l'ensemble des affiliés). Ces changements induisent des nouveaux résultats statistiques en matière de dépenses et de revenus par affilié et par bénéficiaire et rendent impossible toute comparaison

dans le temps, notamment pour les anciens³. Le suivi par l'AIACE des résultats annuels détaillés sur une durée de 10 ans est désormais impossible. Plus graves encore, les rapports annuels, au moins depuis 2011 ne tiennent pas compte de la modification substantielle du nombre d'affiliés.

- ❑ Le cas de la convention hospitalière au Luxembourg a été évoqué. Elle prévoit une surcharge de 15 % pour les affiliés du RCAM, mais en réalité ces derniers doivent souvent régler des frais exorbitants pour certaines prestations.

Le PMO a expliqué sa politique de conventions avec des prestataires locaux. En fait, la politique tarifaire au Luxembourg — et sans doute dans d'autres EM — semble relever surtout d'une application incorrecte des dispositions légales de l'UE (la directive 2011/24/UE du parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins transfrontaliers, publiée au JO L 88, du 4 avril 2011, p. 45 ; le règlement [CE] n ° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale).

Selon F. Wattiau, membre de l'AIACE Lux et du CGAM, la Commission a créé elle-même une inégalité de traitement entre les affiliés basés à Bruxelles et ceux basés à Luxembourg. Pour la Belgique, elle a obtenu une égalité de facturation avec les patients belges. Elle n'a jusqu'à présent

pas agi pour obtenir la même chose à Luxembourg. À Luxembourg, les affiliés payent plus cher leurs soins de santé, tout en ayant le même coefficient correcteur qu'à Bruxelles.

VOX reviendra sur ce sujet complexe dans une prochaine édition.

Globalement les échanges de vues ont été francs et constructifs. Des progrès sont constatés de part et d'autre, comme F. Wattiau l'écrivait dans le VOX 103. L'application des règles du RCAM reste délicate dans des contextes nationaux de sécurité sociale fort différents au sein de l'UE. Avec des moyens limités en personnes et en informatique, le PMO/RCAM fait de son mieux. Notre collaboration à traiter les problèmes est une valeur ajoutée.

Mr Marc Lemaitre a quitté le poste de Directeur du PMO le 1er septembre pour devenir Directeur général de la DG REGIO. Mr G. Scognamiglio a assuré l'intérim jusqu'au 1er octobre et **Ms Veronica Gaffey**⁴ vient d'être nommée Directrice du PMO.



Ms Veronica Gaffey

⁴ Ms Veronica Gaffey, an Irish national, joined the Commission in 2000. She first became Head of Unit in 2005. From 2010 to 2012, she was Acting Director of the Policy Development Directorate in DG Regional and Urban Policy. Ms Gaffey was currently Director for Budget and General Affairs in the same department.

¹ Michael Hocken de l'AIACE UK a participé à la rédaction d'une partie de ce sujet.

² L'ensemble du PMO partira prochainement au Cours saint Michel (Métro-Train Mérode)

³ Par exemple en 2014 : 20042 pensionnés dans les statistiques fournies jusqu'en 2014 par rapport à 21209 pensionnés déclarés dans celles de 2015 pour la même année. Il y a donc 1167 pensionnés de plus pour 2014 et la situation est identique depuis 2011.

Les informations publiées sur cette page n'engagent que l'Office de gestion et liquidation des droits individuels (PMO).
The Pay Master Office (PMO) alone is responsible for the information set out on this page.

UN MÉDICAMENT EST REMBOURSÉ SI ET SEULEMENT SI...

Un produit pharmaceutique est remboursé par le RCAM à condition:

- + qu'il ait été prescrit par un médecin. La prescription médicale doit être émise avant l'achat du produit et reste valable 6 mois
- + qu'il soit fonctionnel, c'est-à-dire qu'il doit avoir une finalité médicale, qu'il est scientifiquement validé et qu'il est autorisé sur le marché
- + dans certains cas, le médicament doit faire l'objet d'une autorisation préalable

Comment savoir si un médicament est remboursable ou s'il vous faut une autorisation médicale?

Si vous utilisez le RCAM en ligne, lorsque vous introduirez le détail de vos frais, vous serez automatiquement informé.

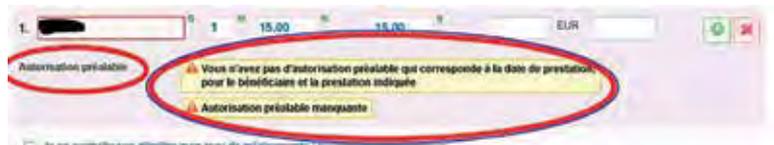
- **Soit le produit est remboursable sans autorisation préalable**

Dans ce cas, le système ne déclenche pas d'alerte et vous pouvez continuer votre encodage



- **Soit le produit est remboursable avec une autorisation préalable**

Le système ne vous donne pas la possibilité de continuer l'encodage et vous informe qu'une autorisation médicale est requise.



Avant de demander le remboursement, vous devrez donc d'abord introduire une demande d'autorisation préalable et recevoir l'accord

- **Soit le produit n'est pas remboursable**

Le système vous informe que le produit n'est pas remboursable et vous renseigne la raison.



Si vous introduisez vos demandes sur papier, consultez la liste des médicaments remboursables avec ou sans autorisation préalable, disponible sur My IntraComm

Attention ECAS nécessaire !

http://ec.europa.eu/pmo/SIDM-Liste_des_medicaments-BCA.pdf
https://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/treatments-AZ/Pages/pharmaceutical-products.aspx

Enfin, veillez à joindre à votre demande de remboursement la pièce justificative reçue lors de l'achat. En plus d'être conforme au pays dans lequel elle a été émise, elle doit comporter les mentions suivantes:

- le nom complet du patient
- le nom du produit délivré
- le détail de tous les produits actifs s'il s'agit d'une préparation magistrale
- la date de délivrance
- les références officielles de la pharmacie (avec cachet et signature pour certains pays)
- Le nom du médecin prescripteur avec les références officielles. Si le système national ne le prévoit pas, la prescription doit être jointe à la demande de remboursement.

Pour rappel, le RCAM ne rembourse pas les produits à finalité cosmétique, hygiénique, de confort, d'organothérapie ou qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité médicale.

ASSISES AIACE 2017 À MAASTRICHT (NL)

DU 28 MAI AU 2 JUIN 2017

PAR DIDIER HESPEL SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AIACE INT.



Maastricht en bref

Maastricht est une des plus anciennes villes des Pays-Bas. Elle a traversé remarquablement les époques successives et on peut y goûter la culture si particulière et dynamique qui s'est formée au cours des siècles sous les influences germaniques et romanes.

Un centre-ville compact

Le centre de Maastricht est très compact et bien organisé. La plus grande partie est réservée aux piétons et la plupart des sites et monuments sont accessibles à pied. Le pont Saint-Servais, le plus ancien des Pays-Bas, relie le centre-ville et le quartier branché de Wyck.

Depuis le quartier dit « Céramique » adjacent, on peut aisément regagner le centre-ville et le parc par le nouvel « HoegBrögk » (le haut pont). Vous pourrez déambuler dans les charmantes rues et ruelles sans risquer de vous perdre.

Un paysage urbain protégé

Tout le centre-ville a été protégé par le gouvernement néerlandais. Les monuments et magnifiques édifices montrent des styles datant de différentes époques, depuis les ruines romaines jusqu'aux façades de la Renaissance mosane.

Ce dernier est particulièrement reconnaissable grâce aux typiques toits à deux pentes ; les greniers étaient utilisés pour stocker de la nourriture durant les nombreux sièges. Aujourd'hui encore l'architecture moderne est en plein développement.

Lieu de réunion des Assises

L'Assemblée générale, la réunion du Conseil d'administration ainsi que les ateliers se tiendront au :

MECC (Maastricht Exhibition & Conference Centre)

Forum 100, 6229 GV Maastricht

Tel. +31 (0) 43 38 38 383

<https://www.mecc.nl/en/>

Hôtel

L'hôtel NH Maastricht est un hôtel 4 étoiles fonctionnel situé à côté du centre des congrès. Il compte 275 chambres et dispose d'un centre de remise en forme, d'un sauna et d'un Jacuzzi. Le centre-ville est à 25/30 minutes à pied ; des bus s'arrêtent devant la porte (transport gratuit pendant la durée des Assises).

Forum, 1 106 229 GV Maastricht

T : +31 433 838 281

Email: nhmaastricht@nh-hotels.com

Web : <http://bit.ly/2cYpJZb>



PROGRAMME DES ASSISES

Forfait Assises

Dimanche 28 mai 2017 — Arrivées

Transferts depuis les aéroports de Bruxelles et Düsseldorf (inclus dans le forfait)

18 h 30 Réception et dîner de bienvenue (inclus dans le forfait)

Lundi 29 mai 2017

9 h 30 – 12 h 30 Visite de la ville

14 h 30 – 17 h Ouverture et Conférence-débat (déjeuner compris, inclus dans le forfait)
En fin d'après-midi : visite facultative au Château Neercanne
Soirée libre

Mardi 30 mai 2017 - Assemblée générale statutaire (avec interprétation)

09:30 – 11 h 15 Assemblée générale

11 h 15 – 11 h 30 Pause-café

11 h 30 – 13 h Assemblée générale (suite)

13 h – 14 h 30 Déjeuner (inclus dans le forfait)

14 h 30 – 15 h 15 Assemblée générale (suite)

15 h 15 – 15 h 30 Pause-café

15 h 30 - 17 h 30 Assemblée générale (suite)

19 h 30 - 23 h Dîner de gala (inclus dans le forfait)

Mercredi 31 mai 2017

9 h 30 – 12 h 30 Ateliers (avec interprétation)

14 h – 17 h Conseil d'administration (Déjeuner inclus dans le forfait)

PROGRAMME SOCIAL ET CULTUREL & EXCURSIONS

(HORS FORFAIT)

Forfait Prolongation Assises

Judi 1er juin 2017

Programme social et culturel & excursions

9 h 30 – 19 h Excursion et fête de clôture

Vendredi 2 juin 2017

Départs

Comment rejoindre Maastricht

Les aéroports internationaux les plus proches sont ceux de Bruxelles et Düsseldorf, tous deux situés à 1 h de trajet (transferts inclus dans les forfaits ; les transferts individuels ne seront pas remboursés). Pour les participants venant en voiture, le parking est offert pendant toute la durée du séjour.

Enregistrement

Le programme complet définitif et détaillé, le forfait et leurs prix ainsi que le formulaire d'enregistrement seront publiés dans le numéro 105 du magazine VOX en décembre 2016. Le site des Assises (www.aiace-assises-europa.eu) sera opérationnel dès la fin octobre, pour les mêmes informations et l'enregistrement en ligne.

Description du Programme social et culturel & excursions

(facultatif, sauf indication contraire)

Lundi 29 mai 2017

9 h 30 – 12 : 30 Visite de la ville (inclus dans le forfait)

À Maastricht tout est différent du reste des Pays-Bas. L'héritage de 20 siècles d'histoire est très visible dans le centre-ville. Des vues intéressantes, des églises millénaires, de jolies façades. Durant la promenade, vous verrez les murs d'enceinte, le parc, le quartier du Geer (rivière qui traverse la ville), la place du Vrijthof et les deux basiliques.

Château Neercanne

Le Château Neercanne, situé au milieu un paysage magnifique, à côté des vignobles, a une riche tradition culturelle et gastronomique. C'est ici que les chefs d'état et de gouvernement ont diné lors de la signature du Traité de Maastricht ; une plaque commémorative se trouve dans les grottes calcaires attenantes au château.



Mardi 30 mai 2017

19 : 30 – 23 : 00 Dîner de gala (inclus dans le forfait)

La Butte Aux Bois

La Butte aux Bois est un domaine splendide ; le manoir est entouré de jardins majestueux et d'une forêt verdoyante. C'est un Relais & Châteaux situé à Lanaken, en Belgique, à 15 minutes de Maastricht.

Mercredi 31 mai 2017

14 h 30 – 18 h Limbourg méridional et visite du Tripoint, excursion en car dans les paysages vallonnés si typiques où se joignent les frontières de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas.

Le Limbourg méridional

Les paysages de douces collines si caractéristiques de cette région ont été créés par la proximité des Ardennes belges et de l'Eifel allemand. Avec ses 322,7 m, Vaalserberg est le point culminant. Il procure de merveilleuses vues pittoresques, en contraste flagrant avec les plaines du reste des Pays-Bas. La campagne limbourgeoise est parsemée de charmants villages, de grosses fermes, d'églises anciennes et d'une série de châteaux. De ce fait le tourisme est devenu une source de revenus importante pour la province.

La Meuse (Maas en néerlandais) traverse la région du sud au nord et a donné son nom à plusieurs villes et villages, dont Maastricht bien évidemment.

Le « Tripoint » — Vaalserberg

Le point dit des « Trois Frontières » où se joignent les frontières de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas est situé sur le Vaalserberg, dont le sommet a été nommé tripoint (« Drielandepunt »). On peut y escalader la tour d'observation (Tour Baudouin) qui offre un panorama superbe.

Du côté belge, on trouve à la fois la Région wallonne et la petite Communauté germanophone. Entre 1830 et 1919, le sommet était un « quadripoint » en raison de la présence du territoire de Moresnet (aujourd'hui englobé dans la Communauté germanophone), qui jouxtait la Prusse.



Jeudi 1er juin 2017

9 h 30 – 18 h 30 Oud Rekem & le musée Bonnefanten
« (inclus dans le forfait prolongation) »

Oud Rekem

Le charmant village de Oud-Rekem, situé près de Lanaken, en Belgique, a reçu en 2009 le titre de « plus beau village de Flandre ». On y visite l'église baroque Saint-Pierre de 1722, qui sert aussi de musée local, de salle de concert et d'office du tourisme. Situé à l'extrême Est de la province du Limbourg belge, Oud-Rekem



fut fondé en 1597 lorsque la famille d'Aspremont-Lynden construisit un magnifique château fort. En 1623, le village reçut le titre grandiose de « Principauté du Saint Empire romain ». L'autonomie qui en découla donna au village sa propre (petite) armée, ses lois et sa monnaie. La famille noble fut renversée lors de la Révolution française et le château fortement endommagé par les troupes. Le château fut acheté par l'Etat belge en 1904 et est en restauration depuis 1993.

Deux autres curiosités sont d'une part la distillerie de genièvre, magnifiquement restaurée, qui a fonctionné jusqu'en 1958 et d'autre part la plus ancienne pharmacie de Belgique datant du 17^e siècle ; en 1891 le Dr. Humblé a investi les lieux pour effectuer ses propres préparations.

Le Musée Bonnefanten

Le musée Bonnefanten (à l'origine « Couvent des bons enfants ») est un musée d'art ancien, moderne et contemporain qui propose un programme d'exposition varié ainsi que des activités pour enfant. La silhouette du bâtiment de l'architecte italien Aldo Rossi se détache joliment sur l'horizon de la ville de Maastricht. Ce musée abrite également une boutique à l'assortiment unique et un sympathique café baptisé Ipanema.

Rossi a construit une extension du musée originel sur les anciens terrains industriels voisins (de la défunte Société Céramique, qui a donné son nom à ce nouveau quartier d'habitation et de bureaux). Une des caractéristiques principales du bâtiment est la lumière du jour, qui joue un rôle crucial dans la conception même du musée et de l'exposition des œuvres.

À côté du fameux « Treppenstraße », escalier monumental donnant accès aux salles du musée, l'élément le plus marquant est sans conteste la « cupola », la très typique tour sur les berges de la Meuse



AIACE

International Association of Former Staff of the European Union
11,000 members – open to former employees of the EU institutions and bodies



The President
86/16

Brussels, 11th July 2016

Mr Jean Claude JUNCKER
President of the European Commission
Rue de la Loi/Wetstraat 200
B-1049 Brussels

Dear President,

As President of AIACE International I write (in full accord with AIACE's UK Section) on behalf of pensioners of the EU institutions who live in the UK, very many of whom are AIACE members.

We wish to thank you for the message which you sent to all serving staff (and to as many pensioners as was possible) about the consequences of the result of the UK referendum. We are also aware of Vice-President Georgieva's supportive approach, as expressed in her open meeting with officials. We much appreciated the fact that the Commission moved so fast to show that it was aware of the uncertainty created for UK nationals, and that you wished to assure them of the Commission's reciprocal loyalty to them.

I know that you have also in mind the situation of pensioners of the EU institutions who live in the UK (many of other nationalities than British). The concept you describe of reciprocal loyalty applies also to them. During their service in the institutions each played her or his part in seeking to carry forward the construction of Europe. At the end of their service they rely on the rights to which they contributed during their careers (and, for the medical insurance, contribute still). We are confident that you will make sure that the rights and expectations of pensioners of the EU institutions who live in the UK are recognised and continued in appropriate ways, both through negotiation with the UK authorities (tax will probably be the main issue) and through the way in which the Staff Regulations are applied in administering the EU's own arrangements.

AIACE UK and AIACE International are preparing some detailed information which we will send to your services shortly about the issues which arise.

With our thanks and our best wishes

Bernhard ZEPTEP
(signed)

c.c : Mrs K. Georgieva – Vice-president
Mr R. Hay (Chair AIACE UK)

15 Sections : Belgique/België – Danmark – Deutschland – Éire/Ireland – España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg
- Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Office address : European Commission, SC-29 02/04, B-1049 Brussels, Belgium -
Telephone : direct line (+32-2)295.29.60 exchange (+32-2) 299.11.11
E-mail address : aiace-int@ec.europa.eu Website : www.aiace-europa.eu



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL
HUMAN RESOURCES AND SECURITY
Directorate D - Health & Wellbeing – Working conditions
HR.D.1 – Working conditions & wellbeing

Brussels,

Mr Bernard ZEPTEP
International President AIACE
SC-29 02/04

Dear President,

President Jean-Claude Juncker acknowledges receipt of your letter of 11 July. As the official responsible for relations with former officials, he has asked me to reply to you.

As you state, the President and Vice-President Georgieva, mindful of the sense of uncertainty and anxiety caused by the outcome of the referendum of 23 June, were eager to quickly address themselves British colleagues and former colleagues to assure them of their support in a spirit of mutual loyalty.

It is clear that many concerns relating to pensioners can be tackled only when the situation will be clarified, in other words when the negotiations between the United Kingdom and the European Union will be well advanced, if not finalised. At this stage however, the United Kingdom has not notified its intention to withdraw in accordance with Article 50 of the Union Treaty, which is a prerequisite for the launch of this process.

Although many questions remain unanswered at this stage, different channels – formal and informal – are already in place to ensure that, in the course of the developments, British staff and retired staff resident in the United Kingdom may obtain the support and assistance that President Juncker has promised.

I can also assure you that the association of which you are President and which represents all retired staff will be kept informed of developments.



Yours faithfully,

Koen BINON

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, BELGIQUE/BELGIE - Tel. +32 22991111
Office: SC11 2/035 - Tel. direct line +32 229-2980669

Koen.Binon@ec.europa.eu

Courriel de

M. Jean Jacques Chamla

EX FONCTIONNAIRE
À LA COMMISSION (1979-2009)
MEMBRE AIACE DEPUIS 2010

Chers collègues,

Nous partageons tous le même idéal européen et nous connaissons tous les conditions historiques à partir desquelles l'Union s'est construite. Je suis dans ce contexte extrêmement choqué par la teneur de l'article publié dans la dernière livraison de "Vox", N°103, juillet 2016, pages 48 et 49, sous le titre "Souvenirs d'un garçon westphalien", et sous la plume de Franz Eppe.

Après avoir décrit avec une certaine complaisance visiblement teintée de sympathie l'attitude des fermiers allemands en 1945/1947 échappant frauduleusement aux

obligations de l'UNRRA (1) d'approvisionner "prioritairement et avant la population allemande, les millions d'ex travailleurs forcés et prisonniers de guerre libérés (DP : Displaced Persons) vivant concentrés (je n'invente rien, c'est le mot employé) dans des camps ou des maisons réquisitionnées en Allemagne", l'auteur s'en prend à ces personnes déplacées elles-mêmes : "plus menaçants furent cependant les raids que ces DP entreprenaient eux-mêmes, la nuit tombée et en bandes, sur des fermes pour y capturer des vivres, parfois aussi pour se venger des propriétaires qui les avaient prétendument ou réellement mal traités lors de leur travail forcé antérieur à la ferme." Ou encore : "il était aussi notoire que, lors d'un raid, un fermier de la région avait été brutalement agressé et tué sans que les coupables aient pu être identifiés", et autres gentilleses à l'encontre des "bandes de DP".

Précisons, pour ceux qui l'auraient oublié que les principales victimes survivantes de l'Allemagne nazie étaient précisément ces "bandes de DP" (libérés parfois des camps d'extermination ou des camps de concentration ou des stalags), et non les fermiers allemands. On peut d'ailleurs lire avec beaucoup d'intérêt sur ce sujet la Bande dessinée récente de Jacques Tardi "Moi, René Tardi, prisonnier de guerre au Stalag IIB".

Jamais, au cours de mes trente années d'activité à la Commission, je n'ai eu à intervenir à propos d'allégations malencontreuses de ce genre de la part d'un collègue. Je suis désolé de le faire, pour la première fois, aujourd'hui, mais ces pages à teneur presque négationniste n'ont rien à faire dans une revue comme "Vox", surtout dans le contexte politique actuel.

(1) United Nations Relief and Rehabilitation Administration

Réponse de la rédaction VOX

PAR PIERRE BLANCHARD

Cher Monsieur Chamla,

Tout d'abord, merci de lire le magazine VOX de l'AIACE INT. avec attention et -j'espère- intérêt.

En tant que rédacteur en chef, je relis tous les articles — à l'exception de certaines langues que je ne domine pas — comme celui sur lequel vous réagissez. Je peux parfaitement comprendre votre point de vue et vos critiques.

Toutefois, il s'agit du récit d'un fonctionnaire de l'UE, selon ses souvenirs d'enfant allemand pendant la guerre.

J'ai compris — moi-même fils d'un prisonnier de guerre 39/45, pupille de la nation — que ce collègue ne retraçait que ce qu'il avait réellement vécu dans une ferme et dans sa famille allemande, dans son pays en guerre puis... occupé. Il a judicieusement choisi de ne pas introduire la perception de la situation plus de 70 ans de paix plus tard, tel que celui que vous introduisez dans votre réaction à l'article. Il ne pouvait ni savoir ni comprendre ce qui se passait exactement à ce moment.

La description de son vécu peut donc — ex post — sembler assez peu conforme à ce qu'attendent ceux et celles qui ont souffert de la dictature nazie et de ses ravages sur le sol européen en particulier. Ce récit simple et vrai a le mérite d'être le reflet de la dure réalité du moment vécue par un adolescent qui ne pouvait pas juger des événements dramatiques.

C'est pourquoi j'ai accepté de publier ce témoignage d'une époque bien plus difficile et tragique que celle vécue par les jeunes gens d'aujourd'hui en ce début du 21e siècle.

Je ne connais pas personnellement Mr Franz Eppe, mais sa contribution a été présentée par un membre éminent du comité de rédaction. Il a même fait l'effort de le rédiger en français pour



être lu par une majorité de nos lecteurs, montrant ainsi l'effort d'être européen avant tout. C'est pourquoi je suis certain de la sincérité de son engagement européen et de sa volonté d'agir pour que nous et les prochaines générations ne connaissions plus jamais les horreurs

des guerres mondiales du 20e siècle.

Il suffit pour s'en convaincre de lire le dernier paragraphe de son témoignage, page 49 du même article. Dans le même esprit de pacifiste européen qui l'anime il y a deux ans il a écrit et publié un livre « Ardenne 1914 » sur le peintre allemand August Macke (présenté e.a. dans le VOX No 99 p. 24/25, l'Écrin No 68, p. 23/24, Commission en direct Nr 18, p.54/55).

Mr Franz Eppe, informé de la teneur du message de Mr Chamla, m'a écrit :

Je suis en effet étonné et désolé que M. CHAMLA puisse être « extrêmement choqué » par la teneur de mon écrit qu'il appelle « à teneur presque négationniste », alors que d'autres collègues l'ont accueilli bien favorablement. C'est ainsi que le fils d'un ancien prisonnier de guerre ayant connu la captivité au Stalag XIII C à Hammelburg/Bavière m'écrit littéralement : « Cette guerre, comme toute guerre, a été atroce pour tout le monde, quel que soit le camp où l'on se place. Et il est bon qu'un fils d'Allemagne brave tout complexe pour nous conter son vécu. La paix s'est installée en Europe, et s'il nous faut garder mémoire, il importe par ailleurs de bannir tout soupçon, notamment de révisionnisme, à l'égard de ceux qui, à la base, sans occuper des fonctions capitales, décident d'exposer leur vécu durant cette période ».

Je vous prie d'accepter mes sincères salutations et mes remerciements.

LA SECTION BELGIQUE EN PLEINE EFFERVESCENCE

Il y a des moments presque magiques dans la vie des sections.

Il en est ainsi pour la section Belgique qui vit un automne d'activités intenses et, oserais-je dire, orientées vers l'avenir.

PAR RAFFAELLA LONGONI PRÉSIDENTE AIACE Be

Les activités sociales, les voyages et les autres activités culturelles et de loisir ont repris de plus belle avec un bref séjour à Verdun, une croisière de la Saône au Rhône, des randonnées en pleine nature, un voyage au cœur de la Sicile baroque, une conférence qui sera donnée en novembre par Peter Zangl, ancien collègue actuellement représentant officiel de l'UE auprès de l'OMC (Organisation mondiale contre la torture), le repas de Noël le 16 décembre et, pour clôturer l'année en beauté, un court voyage à Vienne pour y apprécier la féerie de Noël



que constitue depuis des décennies notre installation actuelle à la rue de la Science 29, réunissant l'espace senior et, surtout, une antenne de la Caisse Maladie.

Les négociations avec la HR (le mot est ambigu) afin qu'elle réexamine le dossier en vue d'une solution optimale qui prenne en considération ces préoccupations n'ont donc pas abouti et les débats internes au CA ont conclu à l'acceptation d'une implantation à la rue de Genève, à Evere, dans le troisième complexe européen, après le Rond-Point Schumann et Beaulieu.

Mais ce qui fait la singularité de notre vie du moment ce sont quatre points que l'on peut qualifier d'exceptionnels, à savoir le prochain déménagement de nos bureaux, la rencontre avec nos adhérents le 29 septembre en vue de susciter de nouveaux enthousiasmes et de nouveaux engagements pour l'avenir dans la perspective des prochaines élections (la fin du mandat du Conseil d'administration actuel est fixée au 10 mars 2017), la modification de nos statuts et, last but not least, la refonte totale de notre site web.

Après de nombreuses discussions et rencontres, la section Belgique a reçu de la DG HR une réponse définitive au sujet de notre futur emplacement. Cette réponse confirme que notre choix est restreint aux locaux situés au 105 avenue des Nerviens ou, en alternative, à ceux se trouvant à la rue de Genève 1-3. Si les deux options présentent des avantages et des inconvénients différents, elles ont hélas le défaut commun de disloquer le pôle des Anciens

Ainsi, la section « se mettra au vert » et s'installera à la rue de Genève (1140 Evere B). Si le lieu n'est pas parfait, car excentré par rapport au Rond-Point Schumann, centre névralgique des institutions européennes, il aura le mérite d'être assez facilement accessible par les transports en commun et la voiture, et certainement plus accueillant que les locaux de l'avenue des Nerviens.

La section Belgique s'engage d'ores et déjà à tout mettre en œuvre pour que notre aide aux anciens ne soit pas dévalorisée par cette nouvelle implantation.

Quant à la modification de nos Statuts, elle devra être approuvée par deux assemblées générales extraordinaires fixées le 27 octobre et le 24 novembre respectivement. Ces modifications se limitent à la mise à jour juridique des textes par un alignement sur le modèle récemment adapté des Statuts de l'AIACE Internationale et, surtout, elle ouvre la possibilité, exclusivement en cas de carence parmi les membres élus au nouveau CA, de confier les charges de Trésorier et de Secrétaire à un membre coopté non élu, mais qui devra être approuvé par le CA à une majorité de deux tiers.

Quant au site web, le volume de travail s'avère bien plus important que prévu, mais la tâche sera certainement complétée avant la fin du mandat actuel.

Nous débordons ainsi déjà sur l'année 2017, qui donnera vie à une équipe renouvelée après les élections. Nous espérons que ce sera un moment de renouveau dans la continuité, les programmes d'activités étant déjà inscrits dans nos calendriers, comme les bonnes volontés et l'enthousiasme le sont dans nos projets.



JAHRESTAGUNG DER DEUTSCHEN SEKTION

Vom 30. August bis 1. September fand die Jahrestagung mit Mitgliederversammlung der deutschen Sektion der A.I.A.C.E in Bremen unter der Schirmherrschaft des Bürgermeisters der Hansestadt statt.

VON HENDRIK FEHR PRÄSIDENT

Den rund 100 Teilnehmern wurde bei strahlendem Wetter ein interessantes Rahmenprogramm geboten: Stadtführung und Schifffahrt auf der Weser sowie ein Ausflug nach Bremerhaven mit einer Hafenrundfahrt und Besuch des Auswanderermuseums und Klimahauses.

Auf der Jahresversammlung am Vormittag des 31. August wurden neben den satzungsmäßigen Tagesordnungspunkten (Bericht des Vorstandes, des Schatzmeisters sowie Rechnungsprüfers mit Entlastung und geplante Aktionen für die kommenden Monate) insbesondere eine Initiative des Kollegen Dumont du Voitel erörtert. Sein Entwurf eines Memorandums zur Stellungnahme der Ehemaligen bezüglich der Lage und Perspektiven wurde intensiv diskutiert. Die Versammlung bat den Verfasser mit einem Redaktionskomitee in Abstimmung mit dem Vorstand dieses Dokument zu überarbeiten und an den Präsidenten der A.I.A.C.E.-INT weiterzuleiten mit dem Vorschlag auf dieser Grundlage ein von allen Sektionen gemeinsam getragenes Memorandum zu erstellen. Die Mitgliederversammlung wählte Herrn Dr. Reinhold Hack zum Schriftführer als Nachfolger des verstorbenen Dr. Werner Wobbe.



Der Präsident wies noch einmal darauf hin, dass im öffentlichen und Mitgliederbereich der Web-Seite laufend aktuelle Informationen eingestellt werden (www.aiace-de.eu). Für den Zugang zum Mitgliederbereich können Mitglieder einen Benutzernamen und Passwort bei Dr. Dietrich Voslamber beziehen (dietrich.voslamber@versanet.de).

Die Jahrestagung 2017 mit Neuwahlen zum Vorstand wird in Heidelberg vom 29. bis 31. August stattfinden.

Nach der Jahresversammlung folgten am Nachmittag eine interessante zweistündige Podiumsdiskussion mit den beiden Bremen Abgeordneten im Europaparlament Frau Dr. Trüpel von

Bündnis90/Die Grünen und Herrn Dr. Schuster von der SPD.

Die beiden Abgeordneten haben uns interessante Einblicke in die aktuellen Probleme der Europäischen Union und den Perspektiven gewährt. Die regen Fragen und Anmerkungen unserer Ehemaligen und Antworten der beiden Gäste waren ein Beleg für die Lebhaftigkeit dieser Veranstaltung. Wir werden versuchen diese Form des Gedankenaustausches mit Vertretern im Europaparlament auch auf künftigen Jahrestagungen zu organisieren. Beide Abgeordnete nahmen auch an der Veranstaltung der Spendenübergabe an Schüler und Schülerinnen des Hermann-Böse-Gymnasiums in Bremen für deren Projekt "Modell Europäisches Parlament", das von den Spendenempfängern in interessanter Form vorgestellt wurde.

Die deutsche Sektion hat einige Maßnahmen zur Erhöhung der "visibilität" getroffen. Von einem jungen designer Team in Luxemburg haben wir einen "roll-up" und Etiketten für Weinflaschen entwerfen lassen. Beides kam erstmals in Bremen zum Einsatz (siehe Photos). Auf dem transportablen "roll-up" ist sowohl das Logo der AIACE als auch die EU-Flagge zu sehen.

Von einem Pfälzer Winzer haben wir einige Flaschen Rotwein (Merlot) und Weißwein (Riesling) gekauft, die wir mit unserem Logo versehen konnten. Damit



hatten wir erstmals eine kleine Aufmerksamkeit für unsere geladenen Gäste am Nachmittag anzubieten und auch für zukünftige Ereignisse als vorrätig gehalten.

Die rundum erfolgreiche Tagung schlug sich in den vielen positiven Rückmeldungen der Teilnehmer nieder. Ein besonderer Dank gilt unserer Vize-Präsidentin Frau Gisa Eifert, die wieder einen perfekten Ablauf - auch dank ihrer Vorbereitungen und Organisation - sichergestellt hatte.



C'EST LA RENTRÉE...

La section France de l'AIACE a un nouveau comité élu lors de la dernière Assemblée générale. En vertu du nouveau statut, chaque membre a désormais une fonction bien définie.

PAR ISABELLE KARDACZ, RÉDACTRICE EN CHEF DE L'INFO, MAGAZINE BIMESTRIEL DE LA SECTION FRANCE DE L'AIACE

- ❑ le Vice-Président René Guth, avec la Présidente, Anne Harris, sont membres du Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale avec pour suppléants Jacques Christiany et Dominique Deshayes. René Guth est également le représentant de l'AIACE-France au groupe technique AIACE - PMO;
- ❑ pour les questions financières, c'est François Janvier, trésorier qui est assisté par Jacques Christiany ;
- ❑ pour la communication, Isabelle Kardacz et Anne Ropers en sont chargées y compris pour les publications de L'INFO et des articles dans VOX et autres ;
- ❑ le site Web est actualisé régulièrement par Anne Ropers assistée par Isabelle Kardacz.
- ❑ Marie-José Dupraz et Kerstin Dedye assurent la gestion quotidienne des questions sociales et de celles liées au RCAM ;
- ❑ Dominique Deshayes est chargée des

- contacts avec le PMO ;
- ❑ Marinus Ooms, déjà en charge du help desk informatique, continue à assurer cette fonction.

La prochaine réunion du comité aura lieu en octobre 2016 à La Rochelle, en marge d'un séminaire de formation, organisé par l'AIACE-France, à l'intention des bénévoles de toutes les régions de France.

La région Ile-de-France/Picardie contribue à sa façon à la rentrée "littéraire" avec la création d'un club de lecture, ouvert à tous les adhérents de la région. Il se réunira pour la première fois en octobre.

La région PACA/Corse a organisé une très belle visite d'Aix-en-Provence du 10 au 12 septembre, incluant une superbe journée au Château Lacoste dont le parc regorge d'oeuvres d'art contemporain et l'incontournable visite guidée de l'exposition Turner dans le magni-

fique hôtel Caumont du quartier Mazarin.

La région Auvergne/Bourgogne/Rhône-Alpes a programmé une rencontre des adhérents du 22 au 25 septembre au Puy-en-Velay.

La région Midi-Pyrénées, prévoit une sortie le mercredi 28 septembre dans le Cabardès avec au programme la découverte de l'Abbaye de Villelongue à St Martin le Viel, une visite guidée du Musée des Arts & Métiers du Livre, suivie d'une visite de la fondation Cérés Franco, ancienne coopérative viticole, restaurée en centre d'art.

La région Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne invite ses adhérents, le 7 octobre, à visiter le Mémorial de Verdun, musée consacré à l'histoire et à la mémoire de la bataille de Verdun.



ORE 03.36 DEL 24 AGOSTO 2016...

Un boato, la terra trema...nell'Italia Centrale è nuovamente l'apocalisse!
Un sisma, magnitudo 6.0, colpisce in piena notte una vasta zona di Lazio, Marche, Umbria: Amatrice, Accumuli, Arquata del Tronto, Pescara del Tronto, ameni borghi in provincia di Ascoli Piceno (Marche) e Rieti (Lazio) si trasformano in cumuli di macerie. Le vittime accertate saranno (per ora 19 settembre) 297 (2 decessi tra i feriti), una decina di dispersi, centinaia di feriti, oltre 4200 gli sfollati, ma ben 285 estratti vivi dalle macerie.

DA GIANFRANCO SOTTOCORNO PRESIDENTE

Altre vittime nel sonno, come già negli otto terremoti degli ultimi quarant'anni: Friuli Venezia Giulia (1976); Sicilia (1978); Marche e Umbria (1979); Campania e Basilicata (1980); Umbria e Marche (1997); Molise (2002); Abruzzo (2009); Emilia Romagna (2012).

Altro strazio, altro dolore, altre lacrime infinite, altre famiglie decimate, altre famiglie che non ci sono più.

E poi...tanti bambini la cui vita spezzata non si riesce ad accettare; nel silenzio del dopo terremoto la ripetuta cantilena di una madre in lacrime "se tu non sei più qui, a chi sorriderò..."

Il dolore è grande anche per chi ha vissuto questo cataclisma da lontano attraverso i media, che in tempo reale hanno rimandato le immagini surreali di cumuli di macerie, di ciò che non c'è più, di pianti, di dolore, di infaticabili soccorritori che non si fermano mai (grazie per tutto quello che avete fatto!), stanchi, anch'essi piangenti, ma felici per ogni vita salvata (tante),

profondamente scossi per ogni vittima estratta, ma purtroppo consegnata alla bara.

C'è il dolore profondo della prima ora per le persone care perdute, e poi quello che si esprime al momento delle esequie, forse ancora più intenso, davanti alla file di bare allineate nella tendopoli, con tante, troppe bianche di bimbi, per l'ultimo saluto prima di ritornare nella terra che le ricoprirà. Quella stessa terra dove, in particolare ad Amatrice, fino a qualche giorno prima ci si preparava alla grande sagra del paese come ogni anno (per la rinomata ricetta di "pasta all'amatriciana"); paese che ora non c'è più.

Lo slancio di solidarietà post terremoto è stato enorme e da ogni parte del mondo. Innumerevoli iniziative sono nate spontaneamente e continuano ad essere benvenute per dare innanzi tutto un tetto provvisorio e poi per ricostruire. Fede, socialità, insegnamento, ripartenza delle attività produttive, malgrado le strutture siano provvisorie riusciranno forse a ridare vita e speranza

Data la tragedia del sisma che ha colpito l'Italia Centrale il 24 agosto scorso, la Sezione ha deciso di soprassedere all'illustrazione della sua attività in segno di rispetto per le vittime, ed invece di presentare un breve ricordo di tale catastrofe e dei lutti conseguenti

a chi è sopravvissuto, a chi ha perduto un genitore, una moglie, un marito, un figlio, un fratello, un parente.... Ma purtroppo, pur essendo necessarie e meritevoli, non potranno eliminare la tristezza che ormai accompagna e accompagnerà per sempre quel che resta di questi borghi; la loro storia, la loro vita futura, sarà indebilmente marcata da questa catastrofe.

E forse, nell'opera di ricostruzione sarà importante non dimenticare mai le parole dell'officiante alla funzione funebre nella tendopoli: "non uccide il sisma, ma è l'opera dell'uomo".

Noi ci fermiamo qui, non riusciamo ad andare oltre nel ricordo di questa terribile tragedia che, purtroppo, non si può dire sia finita.

Per pudore verso coloro che non ci sono più, presentiamo alla memoria di noi tutti una sola immagine della desolazione di Amatrice, il borgo più colpito con il non invidiabile primato del maggior numero di vittime.

E poi un invito a chi legge: partecipate con il cuore alle iniziative in favore di chi ormai non ha più nulla se non il dolore e gli occhi per piangere.



THE REFERENDUM AND AIACE

It isn't long since the referendum result, and yet it seems to have been a very long time. A great deal has happened on the political landscape. This is powered by a deeper change in the way people think about themselves and the country. Only perhaps now do people begin to realise the full consequences of the result.

BY RICHARD HAY CHAIRMAN AIACE UK

From the UK I also get the impression that this event in one country has made each and every member state think in a new way about their own expectations from membership of the great European venture. There is no excuse now to delay the discussion. Most of us in AIACE UK remain very sad that our country seems to be set on withdrawal, and that our country cannot be part of this exploration. Of course we wish it very well, for we know the importance of a strong and effective Union.

However, AIACE life from day to day is largely about much more ordinary administrative matters, as we all know! In the UK, members are concerned about the possible consequences that withdrawal may have for the EU institution pensioners of a range of nationalities who have settled in the UK, and also for possible consequences for UK nationals living in other EU countries. None of us like uncertainty. But nothing will become clear about these consequences until the UK has first made a formal request to leave, and then there has been some negotiation. So there is likely to be at least another 12 months before we know the answers, and quite possibly longer.

The UK Branch has prepared a brief listing the issues that will need to be addressed.



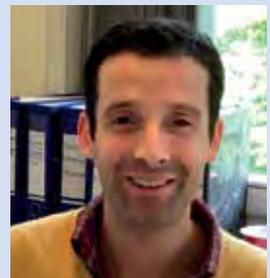
Some are for the Commission to negotiate with the UK (these are largely to do with tax). Some are for the EU institutions themselves to settle with AIACE (these are about ensuring the smooth continuation of JSIS and pension arrangements). This has been sent by the President of AIACE International to the Commission Vice-President Ms Georgieva. But we know that no discussion can take place at this stage.

While many e-mails, phone calls and letters have whizzed around AIACE UK since the last VOX, therefore, we have only had one meeting, in Oxford. October will be a feast: we have a special general meeting with the BBC's Diplomatic Correspondent as speaker; and we have regional group meetings in Glasgow, Liverpool, Kent and (into November) Wessex. More to say next time, I hope.



Secrétariat de l'AIACE internationale:
Anne-Pascale Descamps et Florentino Sotomayor
De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
Rue de la Science 29 (SC-29 02/04)
1049 BRUXELLES

Tél. : + 32(0)2-295.29.60
Email: aiace-int@ec.europa.eu



EUROPA GEHT UNS ALLE AN!

Das 1979 errichtete Europa-Friedenskreuz auf einem Gipfel entlang des Karnischen Höhenweges an der Grenze zwischen Österreich und Italien mahnt zweisprachig für ein „geeintes christliches Europa in Frieden und Freiheit“. Die Spuren der grausamen Kriegshandlungen während des 1. Weltkrieges sind dort überall noch deutlich sichtbar und werden zur Mahnung auch bewahrt und erklärt.

VON KARL G. DOUHLIK PRÄSIDENT

Vielleicht wäre eine Klausur unserer aktuellen Staatenlenker an diesem Ort heilsam und könnte ein Umdenken im Umgang mit unserem Europa bewirken!? Aber auch für andere Meinungsmacher und wohl für viele Bürger wäre neben der körperlichen Ertüchtigung ein Besinnen in diesen geschichtsträchtigen Bergen wohl hilf- und lehrreich!

Einstweilen treibt der Populismus weiter Blüten: Wir haben mit dem Faktum des BREXIT-Votums umzugehen, eine unserer Regierungsparteien befragt ihre Mitglieder, ob CETA kommen soll, und die Farce um die Wahl zum Bundespräsidenten geht in die Verlängerung. Schon fast vergessen ist das Entsetzen über das Anheuern des letzten Kommissionspräsidenten bei Goldman-Sachs. Viele unserer Mitglieder haben eine geharnischte Reaktion gefordert, für die leider trotz intensiver Bemühungen auf der Ebene von AIACE International keine Bereitschaft zu finden war. Wir werden Gelegenheit haben, den Wunsch und die Möglichkeiten für mehr Engagement von AIACE für eine sorgsame und gedeihliche Entwicklung der EU bei unserer kommenden Generalversammlung in Linz untereinander und mit unserem internationalen Präsidenten zu besprechen.

Wenn diese Zeilen erscheinen, liegt unsere Generalversammlung schon hinter uns und wir können uns auf unsere Vorhaben und Ziele für 2017 konzentrieren. Wie erwähnt soll heuer noch ein Gespräch mit einer prominenten Persönlichkeit zur Situation und Zukunft der EU stattfinden. Aber auch unsere kulturellen und kollegialen Interessen sollen nicht zu kurz kommen!

Sehr positives Echo erhielten wir für die Möglichkeit, am 8. September Fragen zu unserer Krankenversorgung mit zwei Experten unserer Abrechnungsstelle in Luxemburg zu erörtern und bei dieser Gelegenheit sehr einfach auch die Prozedur für das ECAS-Passwort zu absolvieren, das ja nun außer für den Zugang zur online Abwicklung aller Krankenkassabelange auch für MyIntracomm erforderlich ist. Einige allgemein interessante Informationen sind:

- ❑ Für die online Abwicklung ist es besser, Internet Explorer oder Google Chrome zu verwenden. Für Apple-Nutzer auch Safari. Mozilla Firefox funktioniert nicht so gut.
- ❑ Telefonische Fragen können an Werktagen von 9:30 bis 12:30 unter Telefonnummer +352 4301 36100 gestellt werden.
- ❑ Die Bearbeitungszeiten für Erstattungsanträge liegen online derzeit unter 1 Woche, bei Papieranträgen bei 2 Wochen.
- ❑ Die Regelungen für die Vorsorgeuntersuchung von mitversicherten Angehörigen sind derzeit in Überarbeitung. Auskünfte erhalten Sie telefonisch unter +32 2 2953866. In Österreich besteht ein Vertrag mit der Fa. Prescan mit Einrichtungen in Wien, Salzburg und Graz (<http://www.prescan.at/>). Die Kosten werden direkt verrechnet. Bisherige Erfahrungen in Wien sind sehr gut.
- ❑ Pensionisten können neben dem GKFS auch eine andere Krankenkasse als Primärversicherung benutzen. Bei einer nachfolgenden Einreichung beim GKFS muss jedoch der Bescheid über die bereits erfolgte Erstattung durch diese zweite Primärversicherung vorgelegt werden.

Sollte jemand noch weitere Fragen zur Krankenversorgung haben,



bitte ich um Nachricht. Mitte November findet ein Treffen mit der für uns zuständigen Abrechnungsstelle in Luxemburg statt, bei dem wir darauf Antworten erhalten können. Regelmäßig erhalten unsere Mitglieder auch Informationen über aktuelle Themen durch Zusendungen wie Info Senior und diverse Verwaltungsmittteilungen.

Abschließend möchte ich nochmals darauf hinweisen, dass im Haus der EU in Wien, aber auch z. B. in den Europahäusern in den Bundesländern immer wieder sehr interessante Veranstaltungen zu diversen Europathemen stattfinden. Nützen Sie bitte auch die Informationsmöglichkeiten am Europaserver und in MyIntracomm, um im Gespräch mit anderen Vorurteilen und Falschmeldungen entgegenwirken zu können! Europa geht uns alle an!

AIACE-PT REGRESSA DAS ASSISES

O Boletim nº 5 da AIACE-PT foi publicado em Maio 2016. A edição de um Boletim Informativo constitui habitualmente um momento de tensão, ansiedade, stresse físico e emocional que deixa a equipa da AIACE-PT exausta e exangue

DE DÁRIA NAVARRO

Após a edição do Boletim nº 5 da AIACE-PT de Maio 2016, em cuja elaboração participou um elevado número de Colegas, seria, portanto, de esperar que a equipa da AIACE-PT mergulhasse numa justa e profunda fase de indolência. Ora, não foi isso que sucedeu!

Animados pelo êxito alcançado com o Boletim Informativo, a Direcção da AIACE-PT prosseguiu paulatinamente, e indiferente ao cansaço, stresse e calor extremo, as actividades que se tinha proposto efectuar, nomeadamente no sector da saúde.

Assim, na sequência da assinatura de três protocolos para a prestação de serviços no domínio da medicina preventiva (realização de check-ups), entre a AIACE-PT e o Grupo José de Mello-Saúde, alguns representantes da Direcção da AIACE-PT visitaram o Hospital CUF Cascais, S.A., em Junho de 2016. Na ocasião, foram recebidos pelas responsáveis no Grupo Mello para as questões de seguros internacionais. A visita ficou a cargo da funcionária incumbida do sector da realização dos check-ups naquela unidade hospitalar e incluiu um encontro com o médico encarregado da consulta e da elaboração do relatório final.

Com o mesmo intuito, a 1 de Julho, os mesmos elementos da Direcção da AIACE PT deslocaram-se ao Porto a fim de visitarem o Instituto CUF – Diagnóstico e Tratamento. Também naquela unidade, foram acompanhados pelas mesmas responsáveis do Grupo Mello, bem como por uma funcionária que, à semelhança da colega da unidade de Cascais, acompanha o utente, orientando-o pelos serviços aquando da realização do check-up. No final, foram recebidos pelo Director daquela unidade de saúde.

Em Julho, os mesmos membros da Direcção da AIACE-PT reuniram numa sala cedida pelo Instituto CUF – Diagnóstico e Tratamento com alguns sócios da região do Porto que, respondendo ao convite que a Direcção lhes havia dirigido, ali se deslocaram



para uma útil troca de informações.

Os presentes não deixaram de manifestar o desejo de que este tenha sido um primeiro passo no aprofundamento de uma sã relação de entreajuda, cooperação e convívio. Como primeiro resultado altamente positivo, é de realçar a disponibilidade manifestada por três voluntários para prestar um apoio mais específico aos colegas do Norte do país.

Convém salientar que a Direcção da AIACE-PT tem vindo a ser crescentemente solicitada no sentido de prestar apoio a colegas em dificuldade, quer em resposta a uma Instituição que solicitou uma determinada informação sobre um colega, quer informando os familiares ou as pessoas mais próximas do(a) nosso(a) associado(a)

sobre os procedimentos que regem as nossas relações com as Instituições Europeias, incluindo o PMO.

Ciente de que este tipo de solicitações vai aumentar a par do avanço da idade dos nossos associados e de que a actividade de voluntariado no âmbito da UE está bem definida e precisada nas regras que regem as Acções Sociais por parte dos membros da AIACE, decidiu a Direcção da AIACE-PT solicitar uma formação para

os nossos voluntários. De momento, a AIACE-PT conta com 6 voluntários de entre os membros da Direcção e da Mesa da Assembleia Geral, assim como com 3 voluntários do Porto

A referida formação está em vias de preparação e deverá ter lugar no próximo mês de Novembro, sendo dada por duas assistentes sociais de Bruxelas, que para esse efeito se deslocarão a Lisboa.

Como esta breve resenha das actividades da AIACE-PT demonstra, o verão tórrido de 2016 não conseguiu quebrar a determinação de alguns membros da

AIACE-PT que se mantiveram, quase sem interrupção, ao serviço da Associação durante toda a época estival.



ΑΛΛΑΙ ΜΕΝ ΒΟΥΛΑΙ ΑΝΘΡΩΠΩΝ, ΑΛΛΑ Ο ΘΕΟΣ ΚΕΛΕΥΕΙ...!

ΑΛΛΑ Η ΖΩΗ ΣΥΝΕΧΙΖΕΤΑΙ...

ΔΕΣΠΟΙΝΑ ΒΑΜΒΑΚΙΔΟΥ - ΠΡΟΕΔΡΟΣ

Αγαπητές φίλες και φίλοι,

Είχαμε υπολογίσει σε τόσα πράγματα που θα είχαμε εφαρμόσει μέσα στο 2016. Δυστυχώς το παράρημα μας επλήγει καίρια δύο φορές σε ελάχιστο χρονικό διάστημα. Ο θάνατος πρώτα του Χάρη Βεντούρα, του αντιπροέδρου μας και ιδρυτικού στελέχους του συλλόγου. Έφυγε από κοντά μας στην 1. Μαΐου 2016. Μέγιστη απώλεια για τον Σύλλογο.

Την απώλεια του Χάρη ακολούθησε η απώλεια δικού μου προσφιλιού προσώπου. Δύο πλήγματα, ανυπολόγιστου συναισθηματικού κενού.

Όμως η ζωή συνεχίζεται και τώρα ξαναβρίσκουμε σιγά σιγά τον δρόμο μας.

Καταφέραμε και πείσαμε την Ιατρική Υπηρεσία για τις ιδιαιτε-

ρότητες του ΕΟΠΥΥ σχετικά με την συμπληρωματική κάλυψη των μελών οικογενείας των ασφαλισμένων στην ΕΕ, ώστε τα προστατευόμενα μέλη να απολαμβάνουν τουλάχιστον την ίδια μεταχείριση ως προς τον έλεγχο υγείας, και τους κοινοποιήσαμε τον κατάλογο και τα ποσοστά κάλυψης του ΕΟΠΥΥ. Αυτό θα επιφέρει αυτόματα μείωση των χρονοβόρων διαδικασιών, ως προς την κάλυψη εξόδων. Στους επόμενους μήνες θα συμπληρωθεί και η διαδικασία σύναψης συμβάσεων με τα ελληνικά ιατρικά κέντρα.

Η ιστοσελίδα του ελληνικού συλλόγου που υποσχεθήκαμε βρίσκεται στην τελική μορφή προετοιμασίας και πολύ σύντομα τα μέλη θα μπορούν να ενημερώνονται για τα θέματα που τους απασχολούν και να βρίσκουν εύκολα όλα τα απαραίτητα έγγραφα για τις επαφές τους με τις διάφορες υπηρεσίες.

Καλό φθινόπωρο σε όλους

Εκ μέρους του ΔΣ του Ελληνικού Παραρτήματος



DISPARITION D'UN BÂTIMENT HISTORIQUE

Beaucoup de choses se sont passées en Europe les six derniers mois (crise des migrants, Brexit, attentats, etc.), les citoyens et les médias ne parlent que de ça ; pour ma part je voudrais souligner (c'est sans doute moins important) la disparition prochaine d'un bâtiment historique où plusieurs générations de fonctionnaires et d'agents de l'Union européenne ont passé tout ou une partie de leur vie au travail : **le JMO**. Ce Bâtiment a été dernièrement vidé de son personnel lequel a été dispersé dans des bâtiments plus appropriés aux quatre coins de la ville et de sa périphérie.

PAR LAURA BARENTS PRÉSIDENTE AIACE LUXEMBOURG

Qu'on l'aime ou non, d'une certaine manière le JMO a symbolisé le développement de l'UE depuis son premier élargissement en 1973 jusqu'à son premier rétrécissement cette année (Brexit). Ce bâtiment, érigé en 1975, dans un style à l'époque un peu futuriste, reflétait un certain dynamisme. Beaucoup d'entre nous se souviennent certainement que le JMO, ensemble avec le vieux palais « rouillé » de la Cour de Justice, le bâtiment Schuman et la tour la plus haute du PE ainsi que le bâtiment au style ultramoderne de la BEI, constituait le « Centre européen » au Kirchberg. Autrefois situé à la périphérie de la ville, ce quartier est sur le point de devenir le centre-ville de Luxembourg (la première ligne de tram sera opérationnelle à Luxembourg en 2017, elle reliera la gare centrale au Kirchberg).

Activités culturelles

Durant le premier semestre de cette année, les membres de la section luxembourgeoise ont participé à plusieurs activités culturelles : en février, une conférence intitulée « De la première guerre mondiale à l'Union européenne » a été donnée par Mr et Mme Elting ; fin avril 41 membres ont visité les Florales de Gand et Courtrai ; le 10 mai il y a eu une excursion à Esch-sur-Sûre où les participants ont visité le SEBES (Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre) et le Musée de la Draperie. Il faut savoir qu'un tiers de l'eau potable au

Luxembourg est fourni par le SEBES et il atteint 80 % de la population. Le Musée de la Draperie est un musée vivant qui présente aux visiteurs tous les aspects du métier de la fabrication artisanale de draps ; du 27 juin au 1er juillet, une trentaine de personnes sont allées à Dublin, destination devenue très populaire pour le tourisme culturel. En juillet, 48 participants ont visité l'exposition consacrée à Salvador Dali à Liège. Cette exposition ayant obtenu un grand succès, elle a été prolongée jusqu'au 6 novembre prochain.



Pour le deuxième semestre, il est prévu entre autres deux fois un voyage d'une semaine en Andalousie du 27 septembre au 4 octobre et du 4 au 11 octobre ; par ailleurs, une conférence sur « les droits successoraux suite au règlement UE n° 650/2012 » sera tenue par Maître Christine Doerner le 8 novembre prochain. Le dernier voyage de l'année aura lieu le 7 décembre ; la destination sera le Musée Lalique et la Verrerie de Meisenthal à Wingens-sur-Moder, dans les Vosges.

Actions sociales

Les personnes en difficulté continuent d'être suivies régulièrement par notre petite équipe de bénévoles qui fait son maximum pour leur venir en aide malgré l'effectif réduit.

Dans le cadre des actions sociales, je me dois de souligner un événement très heureux qui a eu lieu à Luxembourg : nous avons fêté le 13 mai dernier le centième anniversaire de l'une de nos membres, Mme Christiane Garçon. En effet, Mme Tirelli, membre du Comité et moi-même avons représenté notre section à la fête d'anniversaire qui avait été organisée en son honneur dans la maison de retraite où elle est pensionnaire. Nous lui avons offert un très beau bouquet de fleurs ainsi que des chocolats qu'elle a adorés. Ont participé également à cette fête les autorités luxembourgeoises qui lui ont remis la médaille du mérite ainsi que la représentante de la Commission européenne qui lui a remis une lettre de félicitations de la part de M. J.C. Juncker ainsi qu'un cadeau. C'est dans la joie et la bonne humeur que nous avons trinqué à plusieurs reprises avec Mme Garçon, « que la fête commence » disait-elle à chaque fois...



UN VENT DE NOSTALGIE INTELLECTUELLE SOUFFLE-T-IL SUR PARIS ?

Le Monde d'hier. Souvenirs d'un Européen (Stefan Zweig)
(Vu sur « Le Monde »)

Dans la librairie « L'Écume des pages » comme au théâtre de poche Montparnasse ou l'on joue « Amok », et au cinéma avec le film de l'Allemande Maria Schrader, « Stefan Zweig, adieu l'Europe », à l'affiche dans toute la France, l'esprit du grand écrivain capture l'intérêt, la passion et... les consciences.

PAR RAFFAELLA LONGONI

Passionné par l'Europe, écrivain de génie, philosophe, artiste et polyglotte, Zweig né en Autriche a vu ses repères naturels et culturels s'effondrer deux fois. La première lorsqu'il est confronté aux horreurs de la guerre 1914-1918 et la deuxième lorsque devant la montée du nazisme il assiste à l'effondrement de toutes ses valeurs et tous ses espoirs. Et il doit fuir.

Et pourtant, paradoxalement, dans sa lettre d'adieu avant son suicide ce n'est pas un « pessimisme anthropologique » irrémédiable qu'il avoue être à la source de son geste, mais la fatigue de voir tant de mal et l'impatience de partir ailleurs bien plus vite que prévu, avec, étonnamment, l'espoir qu'un monde meilleur puisse encore venir après sa mort.

Pourquoi ce livre nous interpelle-t-il tant maintenant ? Parce qu'il est magnifique et il fait peur.

Les comparaisons historiques ont leurs limites et chaque époque a sa singularité, mais si nous observons ce qui se passe en Europe et dans le monde, la similitude –

toute proportion gardée – avec la montée du national-socialisme dans les années 30 et l'avancée des populismes et des nationalismes dans nos pays donne des frissons. Á Budapest, à Varsovie, à Bratislava, en France, en Italie, en Allemagne, en Autriche, au Pays-Bas et ...ailleurs. Les europhobes et les forces d'extrême droite stigmatisent le projet européen. Ce sont les mêmes forces dangereuses dont parlait Zweig lorsqu'en 1920 il décrivait le monde de la « peste nationaliste » avec ces mots : « ...sous la surface apparemment paisible, notre Europe était pleine de courants souterrains, menaçants. »

Si l'Europe d'aujourd'hui est imparfaite, elle reste néanmoins la construction démocratique la plus audacieuse de tous les temps et c'est toujours et encore l'Europe qui nous a garanti 70 ans de paix. L'Europe est devenue un bouc émissaire sur lequel tout le monde s'acharne avec une effroyable désinvolture, et ses propres défenseurs affichent une passivité si inquiétante qu'elle s'apparente à de l'indifférence ou, pire, de la peur.

Stefan Zweig se suicide le 22 février 1942.

Son livre « Le monde d'hier » débute avec ces mots : « *Cela reste une loi inéluctable de l'histoire : elle défend précisément aux contemporains de reconnaître dès leurs premiers commencements les grands mouvements qui déterminent leur époque.* ».

Un avertissement dont l'amertume n'est égale qu'à l'inquiétude profonde qu'il suscite.



Le monde d'hier, c'est la Vienne et l'Europe d'avant 1914, où Stefan Zweig a grandi et connu ses premiers succès d'écrivain, passionnément lu, écrit et voyagé, lié amitié avec Freud et Verhaeren, Rilke et Valéry... Un monde de stabilité où, malgré les tensions nationalistes, la liberté de l'esprit conservait toutes ses prérogatives.

Livre nostalgique ? Assurément. Car l'écrivain exilé qui rédige ces « souvenirs d'un Européen » a vu aussi, et nous raconte, le formidable gâchis de 1914, l'écroulement des trônes, le bouleversement des idées, puis l'écrasement d'une civilisation sous l'irrésistible poussée de l'hitlérisme. Parsemé d'anecdotes, plein de charme et de couleurs, de drames aussi, ce tableau d'un demi-siècle de l'histoire de l'Europe résume le sens d'une vie, d'un engagement d'écrivain, d'un idéal. C'est aussi un des livres-témoignages les plus bouleversants et les plus essentiels pour nous aider à comprendre le siècle passé.

Le Monde d'hier est l'un des plus grands livres-témoignages de notre époque. Zweig y retrace l'évolution de l'Europe de 1895 à 1941, le destin d'une génération entière d'hommes confrontés plus brutalement que d'autres à l'Histoire et à toutes les « catastrophes imaginables ».

Librairie Belfond, <http://bit.ly/2d1wDbb>

Livre de poche, <http://bit.ly/2dHHcao>



Die Welt von Gestern. Erinnerungen eines Europäers. S. Fischer, Frankfurt am Main 1982, ISBN 978-3-10-097047-3. als Taschenbuch: ISBN 978-3-596-21152-4.

Die Welt von Gestern. Erinnerungen eines Europäers. Mit Nachwort und Zeittafel von Rüdiger Görner. Artemis & Winkler (Winkler Weltliteratur Blaue Reihe), Düsseldorf/Zürich 2002, ISBN 978-3-538-06938-1

« MAUDIT ROAMING » (SUITE)

On arrive lentement, mais sûrement au bout du chemin de ce « maudit Roaming » (frais d'itinérance) qui limite l'expansion dans l'UE de l'utilisation des moyens de communication basé sur les réseaux 4 G de la quatrième génération des standards pour la téléphonie mobile. Succédant à la 2G et la 3G, elle permet le « très haut débit mobile ». Vous êtes sans doute nombreux à avoir payé encore une fois des factures importantes durant vos déplacements hors de votre pays de résidence habituelle, malgré tous les stratagèmes (achat de carte SIM nationale provisoire par exemple) que l'utilisateur normal cherche à utiliser.

PAR PIERRE BLANCHARD

Rien n'est encore joué mais au moins la proposition de la Commission est acceptable et l'UE sera un jour un marché unique de « l'Information Technology ». La décision est attendue pour décembre 2016 et l'application pour juin 2017. Espérons que le « lobby » des opérateurs ne réussisse pas encore, soit à retarder, soit à modifier la proposition.

Communiqué de Presse

La Commission a examiné le 21 septembre 2016 une version révisée du projet de règles visant à éviter les abus tout en permettant la suppression des frais d'itinérance pour les téléphones mobiles en juin 2017.

Comme l'a annoncé le Président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union, les membres du Collège se sont aujourd'hui penchés sur une nouvelle approche du principe d'utilisation raisonnable et ont décidé qu'aucune limitation de durée ou de volume ne serait imposée aux consommateurs lorsqu'ils utilisent leurs appareils portables dans un autre pays de l'UE que le leur. Cette nouvelle approche prévoit un solide mécanisme de garde-fou qui protège les opérateurs d'éventuels abus. Le Collège adoptera la proposition finale d'ici au 15 décembre 2016, une fois que l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques, les États membres et toutes les parties intéressées auront donné leur avis.

Le nouveau mécanisme reposera sur le principe de résidence ou sur l'existence d'un « lien stable » que les consommateurs européens ont avec un État membre de l'UE (par exemple, présence fréquente et importante dans l'État membre du fournisseur de



services d'itinérance). Plus précisément, le Collège a examiné les règles qui permettront à tous les voyageurs utilisant une carte SIM émise dans l'État membre dans lequel ils résident ou avec lequel ils ont des liens stables de se servir de leur appareil portable dans n'importe quel autre pays de l'UE, comme ils le feraient chez eux.

Les personnes considérées comme ayant des liens stables avec un autre État membre sont par exemple les travailleurs transfrontaliers, les expatriés qui séjournent souvent dans leur pays d'origine ou les étudiants Erasmus. Les consommateurs paieront les tarifs nationaux lorsqu'ils passent des appels, envoient des messages ou se connectent à l'internet depuis leur appareil portable, et ils pourront accéder à d'autres volets de leur abonnement (s'ils bénéficient par exemple d'un certain volume de données mensuel). Le communiqué complet se trouve sous :

<http://bit.ly/2e17inm>



DER VERRÜCKTE DEUTSCHER

Les derniers numéros Vox publient de nouveaux et très bons articles, intitulés « Souvenirs de guerre ». Le dernier article : *Souvenir d'un garçon westphalien* est lui aussi très intéressant. J'aimerais donner ici quelques lignes qui ne sont pas des souvenirs de guerre, mais aussi un souvenir d'après-guerre.

PAR JULIEN LEPOITTEVIN

Je suis originaire du Val de Saire, une petite région de Normandie située à l'ouest de Cherbourg. La Saire est une petite rivière qui se jette dans la mer à Réville, commune située entre Saint Vaast et Barfleur. Habitant l'étranger depuis de très nombreuses années, je me rendais pratiquement chaque année dans le Val de Saire. Un beau jour de mai alors que nous habitons les Pays-Bas, nous nous sommes rendu ma femme et moi à Barfleur avec nos enfants au port, comme nous regardions un vol d'oiseaux, ma femme me demanda : was für Vögeln sind es ? À côté de nous une personne âgée ne me donna pas le temps de répondre, es sind Kormorane dit-il, et ajouta en français, oui des cormorans. La conversation s'engagea. Il venait d'arriver de la Ruhr avec sa caravane. Il venait à Barfleur depuis 1948 où il passait deux à trois mois. Au début, il venait en voiture avec sa femme, ils étaient logés dans une petite maison. Maintenant il venait avec sa caravane, sa femme

viendrait vers la fin du mois de juin avec le train. Il semblait être très connu des habitants de Barfleur, car il était salué par tout le monde. Durant ce mois de mai, nous sommes revenus à Barfleur très souvent et nous avons rencontré notre touriste allemand qui était une personne bien sympathique. Les années ont passé, mais nous avons continué nos visites à Barfleur, qui est un bien agréable petit port. Autour de l'an 1000, il était très important. En 1066, Guillaume le bâtard partit sur le Mora avec ses compagnons faire la « Grande Conquest. »

Chaque été, nous avons rencontré notre touriste qui était devenu un ami. Un jour poussé par la curiosité je lui demandai : de-

puis 1948 vous venez à Barfleur, pourquoi n'avez-vous pas acheté une petite maison ici ? Vous êtes très lié avec Barfleur et vous êtes connu et estimé de tout le monde. « Oui dit-il, je suis connu ici depuis une éternité. Je suis arrivé à Barfleur en 1940, j'étais sous-lieutenant, j'avais un groupe de jeunes soldats sous mes ordres. Ces soldats étaient garde-côtes, car nous pensions dès le début que les Anglais débarqueraient

prendre pour m'emmener à la gare de Cherbourg. À Paris j'ai appris que j'étais dirigé vers le front russe. Je suis un rescapé de Stalingrad et j'ai été fait prisonnier par les Russes. C'est à partir de Paris que j'ai commencé à réfléchir, oui j'ai passé beaucoup de temps à réfléchir, lors de la bataille de Stalingrad au moment où les obus nous tombaient sur la tête et que la mitraille nous fauchait. J'ai réfléchi après la bataille



une nuit. Tout le littoral de la France était gardé. Je logeais chez un habitant où commencent les belles habitations sur la route de Quettehou. Je suis resté deux ans. En juin 1942 j'ai quitté Barfleur. Le soir de mon dernier jour, j'ai organisé un petit adieu chez les gens où je logeais, ils étaient bien sympathiques. Il y avait quelques militaires, mais surtout des gens de Barfleur avec le maire. La nuit était venue depuis longtemps lorsque le propriétaire chez qui je logeais vint vers moi, il m'entraîna dans un coin où nous étions seuls. Il regarda sa montre et me dit : vous avez une heure pour réfléchir, demain vous pouvez être en Angleterre. Hélas, réfléchir ? Non impossible. Le lendemain matin, une voiture est venue me

quand j'étais prisonnier. Après ma libération et aussitôt que cela fut possible, j'ai pris la direction de Barfleur, je voulais parler à mon ancien logeur, hélas, je suis arrivé trop tard, il était décédé depuis un mois. Voilà mon épopée dit-il, depuis lors je viens passer mes vacances à Barfleur ». J'avais une question : pourquoi vous appelle ton l'Allemand fou ? **Ja dit-il, der verrückte Deutscher, au fil des années j'ai raconté aux gens de Barfleur ce qu'était la guerre, ici ils ne se rendent pas compte. Je leur ai évoqué mes souvenirs de Stalingrad, ils me disaient vous êtes fou, ce n'est pas possible ce que vous dites. Ils m'ont ainsi baptisé.**

Voilà, réfléchissez sur la guerre me dit-il !

DIESEL GATE

VOX suit cette affaire depuis le début, elle est loin d'être terminée. Aux États unis son cout financier pour VW se comptera en dizaine de milliards de dollars. En Europe, plusieurs E. M. réfléchissent à des actions contre le groupe VW. D'autres pays dans le monde font de même. Pourtant le groupe VW est resté l'un des leaders mondiaux des ventes d'automobiles en 2015. Les autres constructeurs ne sont ni épargnés par les enquêtes ni par les soupçons de fraudes sur les émissions de NOx¹ de leurs moteurs diesel. L'article ci-dessous annonce l'intention de la Commission européenne d'agir juridiquement au niveau de l'UE.

L'AFFAIRE DIESEL-GATE SOUMISE À LA COUR DE JUSTICE

La Commission a officiellement annoncé son intention de saisir — dans les semaines qui viennent — la Cour de Justice dans l'affaire du Diesel Gate (ex affaire VW).

PAR JEAN-GUY GIRAUD,
LE 13 SEPTEMBRE 2016

Cette saisine concernerait des infractions à la législation communautaire relative au contrôle des émissions polluantes automobiles — infractions prétendument commises par plusieurs États membres (l'Allemagne, la France et l'Italie seraient plus particulièrement concernées).

Cette réaction — un peu tardive — de la Commission était attendue — tant il était clair que le cas de VW (soulevé en premier lieu par les autorités américaines) n'était pas isolé et que d'autres constructeurs étaient concernés.



Il est toutefois fort probable que la pression politique exercée par la commission spéciale d'enquête du PE a « obligé » la Commission à porter l'affaire devant la Cour. Ces procédures d'infraction — probablement basées sur l'article



258 TFUE — prendront sans doute au moins deux ans avant d'aboutir. Toutefois, elles sont susceptibles de faciliter l'adoption — en cours — de nouvelles règles communautaires plus contraignantes et notamment de renforcer les pouvoirs de la Commission en matière de supervision de leur application par les organes nationaux compétents.

À noter que cette procédure juridictionnelle (aussi bien que la commission d'enquête du PE)² devrait aussi faire apparaître les défaillances et la responsabilité de la Commission elle-même dans l'application des mécanismes de supervision en vigueur — notamment au sein du comité d'experts nationaux compétent en la matière.

On sait le rôle discutable que ces comités d'experts jouent dans l'adoption des mesures d'application de la législation communautaire — et la position de faiblesse qui y est celle de la Commission. Nul doute que l'affaire du Diesel Gate mettra encore une fois en lumière ce dysfonctionnement et renforcera la pression (notamment du PE) pour une modification de ce système.

Cette affaire devrait aussi conforter la position de ceux qui (toujours au sein du PE) souhaitent la création d'autorités européennes indépendantes chargées de superviser les organes nationaux de contrôle de l'application de la législation communautaire — notamment dans les domaines touchant à la sécurité et à l'environnement.

1 Selon le GIEC, 13 % des émissions annuelles de dioxyde de carbone (CO₂) sont dues aux transports. De plus, près de 50 % des émissions d'oxyde d'azote (NOx) proviennent des transports terrestres.

2 Le démarrage de procédures d'infraction devrait toutefois entraîner l'arrêt des travaux de cette commission.

10E ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE F. LAMOUREUX

FRANCOIS LAMOUREUX, ARTISAN INFATIGABLE DE L'EUROPE

PAOLO PONZANO ANCIEN DIRECTEUR AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMISSION - SENIOR FELLOW AU CENTRE SCHUMAN DE L'IUE DE FLORENCE

J'ai connu François Lamoureux en 1978, lorsqu'il était entré en service à la Commission européenne en rejoignant l'unité "Relations avec le Conseil" du Secrétariat général (où je travaillais depuis quelques années).

Sa forte personnalité, sa rigueur de juriste et ses convictions européennes avaient immédiatement impressionné ses collègues et avaient été remarquées par Emile Noël, Secrétaire général de la Commission pendant presque trente ans et mémoire historique de l'Institution. Avec l'accord de Emile Noël, notre supérieur hiérarchique (le luxembourgeois Heuri Etienne) avait confié à François la rédaction d'un important rapport sur les soi-disant "zones grises", à savoir les secteurs de l'activité communautaire comme l'éducation, la santé et la culture où la Communauté n'avait pas encore des compétences, mais où la Commission avait lancé de premières actions sur la base de la "clause de flexibilité", c'est-à-dire l'art. 235 du Traité de Rome. (...)

En 1980, François rejoignait le Service juridique de la Commission où il a pu approfondir ses connaissances du droit communautaire et notamment la jurisprudence de la Cour de Justice qu'il expliqua par la suite au sein du Cabinet Delors dans les briefings journaliers.

Ses connaissances juridiques et institutionnelles furent valorisées par le président Delors lorsqu'il rejoignit son Cabinet en 1985. L'on doit à François la "trouille institutionnelle" dont a parlé Jacques Delors (à savoir l'application de la règle de la majorité simple) qui permit de convoquer la Conférence intergouvernementale qui aboutira à l'Acte unique (malgré l'opposition du Royaume-Uni, de la Grèce et du Danemark).

En outre, François contribua énormément au sein du groupe des négociateurs de la Commission aux avancées réalisées par l'Acte unique, que ce soit l'objectif 1992 pour le marché unique, l'extension des

compétences communautaires ainsi que la différenciation introduite pour la première fois dans les Traités.

Le rôle joué par le Président Delors et par la Commission dans cette négociation a constitué une première dans l'histoire de la Commission qui ne fut plus répétée dans les Conférences intergouvernementales suivantes. Après un bref retour en France pour assister Edith Cresson à Matignon, François Lamoureux est revenu dans la fonction publique européenne et a contribué de manière significative à l'action législative et exécutive de la Commission dans ses différentes fonctions de Directeur Général adjoint aux relations extérieures et de Directeur général des transports et de l'énergie.

C'est dans cette dernière fonction qu'il a réussi, avec l'appui politique de la Vice-Présidente Loyola de Palacio, à faire adopter par le Conseil le projet Galileo sur le satellite européen de télécommunications, projet novateur pour l'indépendance industrielle de l'Europe qui avait rencontré au départ l'opposition de plusieurs États membres, et non des moindres (Allemagne, Royaume-Uni et Pays-Bas). (...)

François Lamoureux a interprété à la lettre la disposition du Traité selon laquelle la Commission européenne est chargée de promouvoir l'intérêt général européen et de prendre les initiatives appropriées à cette fin. C'est ainsi qu'il a contribué de manière décisive à la réalisation du marché intérieur de l'énergie malgré la faiblesse des dispositions du Traité dans ce domaine.

Mais le chef d'oeuvre de François Lamoureux a été le projet de Traité appelé "Penelope" rédigé au cours d'une dizaine de week-ends dans sa maison de Normandie avec l'aide d'un petit groupe de juristes de la Commission européenne (Pieter Van Nuffel, Alain Van Solinge et Paolo Stancanelli). De l'avis de plusieurs juristes européens, le projet Penelope a été un des meilleurs pro-



jets de Traité jamais rédigés et sans doute meilleur du Traité constitutionnel élaboré par la Convention européenne.

Le fait que la Commission n'ait pas repris à son compte le projet Penelope et, surtout, la décision, ensuite, du Président Barroso de ne pas faire appel aux capacités créatrices et à l'engagement européen de François dans la nouvelle Commission ont sans doute contribué à l'aggravation de sa maladie. Ainsi que le Président Delors l'a indiqué, François Lamoureux avait pris des risques pour son engagement européen et "rien ne m'empêchera de penser qu'il a payé pour cela". (...)

Il s'est tellement consacré à la réussite du projet européen, même au prix d'efforts personnels hors du commun, qu'il pouvait difficilement accepter que d'autres collègues n'en fassent pas de même. François Lamoureux restera dans la mémoire de ceux qui l'ont côtoyé comme un exemple de rigueur morale, de capacité créatrice et d'engagement européen sans failles. Dans une période où la Commission européenne semble avoir oublié son rôle unique de promotrice de l'intérêt général européen, l'exemple de François Lamoureux ne pourra que stimuler l'action de ceux qui travaillent pour la réussite du projet européen en dépit des difficultés actuelles.

les anciens qui nous ont quittés

ADAM Nicolas	13/02/51	11/06/16	COM	DEASY Rickard	3/10/48	21/08/16	CES
ALPANDE MACHADO Maria de Fatima	9/03/60	12/06/16	CM	DENOTH Massimo	7/10/33	6/07/16	COM
BALIS Noelle	25/12/48	11/09/16	COM	DERMIENCE Michel	23/11/44	6/06/16	COM
BALTATZIS Jean	31/07/31	14/09/16	COM	DIDIER François	15/02/31	14/09/16	PE
BENSKIN Francis	16/05/22	6/06/16	COM	DIOGO Jose	6/05/39	15/09/16	CJ
BIASIBETTI Ottavio	26/01/39	26/09/16	COM	DOMINICI Guido	30/05/30	14/06/16	COM
BLOM Jacob	12/03/32	25/07/16	COM	DOUXCHAMPS Marie-Claire	18/12/24	20/08/16	COM
BONTEMPI Giovanni	23/05/36	30/07/16	COM	ESTEVE Andree	23/10/35	27/06/16	COM
BOSTOCK David	11/04/48	3/09/16	CC	FERRARI Mario	17/03/32	16/06/16	COM
BUELENS Jean-Marie	6/11/35	19/07/16	CJ	FERRETTI Raffaella	1/09/22	1/07/16	COM
BUNA Luigi	8/03/41	10/07/16	COM	FILLIEUX Jean-Pierre	19/11/30	21/07/16	COM
BURIGANA Piero	17/10/39	15/07/16	COM	FONTEYN Joseph	29/07/27	3/08/16	COM
BURNY Jacques	16/07/38	2/07/16	COM	FORNI Robert	3/09/32	23/09/16	COM
CAROCCI Gino	9/06/30	3/08/16	COM	GERSTEN Edgar	21/07/31	14/08/16	COM
CARTA Gesuino	8/04/36	20/06/16	COM	GOLDSCHMIT Fernand	9/05/34	6/06/16	COM
CELEN Emiel	1/03/37	14/07/16	COM	GREENWOOD Anne	31/12/52	16/07/16	PE
CHRISTENSEN Harald	4/01/24	26/08/16	PE	GUIDOTTI Romano	5/12/36	27/09/16	COM
CHRISTIANSEN-LARSEN Jytte	29/03/38	16/09/16	PE	HEYSE-ZERBINI Rosalia	20/01/28	18/08/16	CJ
CLAPHAM Mary	22/03/55	7/07/16	COM	HIENSCH Adrianus	18/07/31	28/08/16	CM
COLEN Gwendolyn	7/04/67	18/08/16	COM	HOBAN Gerald	26/03/36	17/06/16	COM
CONTER Irène	14/07/53	4/09/16	COM	HOEJSROEM Verner	13/12/35	14/07/16	COM
CONTI Piero	15/06/39	19/06/16	COM	HONDROS Ernest	18/02/30	13/09/16	COM
CUYPERS-BONG Annelies	12/04/25	5/08/16	COM	HUYSKENS Joseph	27/09/34	23/08/16	CM
DANDUMONT Edmond	14/01/38	24/05/16	COM	KARLSSON Jan	1/06/39	19/09/16	CC
DAUSES Manfred	10/03/44	xx/04/16	CJ	KAUFFMANN René	31/01/32	19/09/16	CM
DE CONINCK Patrick	20/08/53	6/06/16	COM	KAYSER Jean	28/06/47	9/08/16	PE
DE GROOF-LECLERE Marie Jose	18/10/27	14/09/16	COM	KNAFF Paul	30/08/30	14/08/16	COM
DE HOVRE Philippe	23/04/49	24/09/16	CJ	KOCH Marie-Christine	13/09/52	2/05/16	CM
DE KOSTER André	3/09/42	9/08/16	COM	KUYPERS Joannes	21/09/29	2/08/16	PE
DE LANGE Raphael	11/03/49	2/06/16	COM	LANDERLOO Gina	1/08/59	10/07/16	MIN
DE PASSOS Manuel	18/08/48	8/06/16	CJ	LATHAM Edward	21/11/26	3/06/16	COM
DE VOS Marc	10/09/44	29/07/16	COM	LAVIN Mercedes	30/04/47	24/08/16	CES

les anciens qui nous ont quittés

LAZZARINI Fabio	7/05/50	11/06/16	COM	PISANI Edgard	9/10/18	20/06/16	COM
LEMBERECHTS Sylvie	29/07/42	2/07/16	COM	PLANAS PLANAS Juan	30/08/50	10/07/16	COM
LENDERS Heinz	3/12/29	6/08/16	COM	POESEL-CAMPOSAMPIERO Nerina	15/08/27	11/08/16	COM
LESSLE Egon	4/05/26	27/08/16	COM	PORREZ Diane	14/01/44	28/05/16	COM
LEVIE Guy	30/07/29	5/09/16	COM	POTO Giulia	2/10/20	13/09/16	COM
LEVIS Victor	20/02/47	31/08/16	PE	RAGUSA Salvatore	20/09/29	23/09/16	COM
LOEFF Josephus	18/02/29	17/07/16	COM	RIJKE Pieter	17/05/31	24/06/16	COM
LOSTELIUS Carl	28/05/42	11/09/16	COM	ROUSSEAU Jean Jacques	6/10/21	11/09/16	COM
LULOF Ate	7/07/46	24/08/16	COM	ROYEN Germaine	8/01/24	30/04/16	COM
MALHOTRA Marilena	17/07/45	26/05/16	COM	SANTACATTERINA Lino	5/03/37	16/09/16	COM
MARAZZA Anna	10/11/22	29/07/16	PE	SCHRIMER Ilse	29/11/20	9/06/16	COM
MARIA-LEAL Helena	15/05/56	15/04/16	COM	SCORDAMAGLIA Vincenzo	30/10/35	24/07/16	CM
MARIEN Pierre	19/11/29	20/06/16	COM	SEELEN Henry	26/05/51	6/08/16	PE
MATTEI Patrick	9/01/56	25/06/16	SAS	SILVESTER Hendrik	11/02/26	5/07/16	COM
MATTERA RICIGLIANO Alfonso	19/11/37	9/08/16	COM	SOLER MARTINEZ Ignacio	27/02/56	17/06/16	CM
MENDES Jose	12/03/59	19/09/16	COM	SPITERI Joseph	23/12/63	11/08/16	COM
MICCOLI Rocco	9/03/34	26/07/16	COM	STENSALLE Klaus	6/01/39	22/09/16	COM
MILDENBERGER Erich	22/12/35	1/08/16	COM	STREIGNAERTS Vital	4/04/27	19/06/16	COM
MORREN-ROULENT Liliane	14/07/31	26/06/16	COM	TOMARCHIO Pierre	3/01/52	16/07/16	CC
MUTZBAUER Georg	19/09/30	14/06/16	COM	TRACY Michael	22/10/32	26/05/16	CM
NORRIS Catherine	10/01/35	12/07/16	COM	VALVASSORI Marcantonio	1/09/44	23/07/16	COM
NOSCHESI Nando	15/12/37	21/09/16	CM	VAN CAUWENBERGH Huguette	17/02/37	24/06/16	COM
OJHA Girish	18/02/39	9/06/16	COM	VAN DER HOUT Marien	15/10/25	16/07/16	COM
OSTYN Patrick	14/06/50	6/06/16	COM	VAN DER HOUT Marien	15/10/25	16/07/16	COM
OWEN Brian	17/02/47	12/08/16	COM	VAN LONKHUIZEN Victor	17/07/42	15/06/16	CES
PAWELZIK Wilhelmine	8/07/34	13/07/16	COM	VAN OVERSTRAETEN Julien	5/03/29	31/08/16	COM
PEARCE Douglas	1/12/37	10/09/16	COM	VAN SINAY Robert	2/03/30	21/09/16	COM
PELAIE André	3/08/29	13/07/16	PE	VAN STEENWINKEL Raymond	24/01/33	7/08/16	COM
PETER marie	16/12/25	26/08/16	COM	VANDERSTOCKT Luc	3/08/56	27/05/16	COM
PIJPSTRA Rienk	20/03/33	18/08/16	COM	VERNETTI Sandro	8/01/37	3/06/16	COM
PINTO DE SOUSA José Augusto	14/04/47	18/08/16	CM	WALKER Peter	6/10/28	27/07/16	COM
PINTO Mario	30/06/44	1/09/16	COM	WITT Ernst	20/07/24	25/08/16	COM

Le Président et le Bureau de l'AIACE présentent leurs condoléances aux familles.



**La négociation Brexit
commence début mars 2017**

BREXIT

Malta :
Presidency of the Council of the European Union
1 January to 30 June 2017



MAASTRICHT ASSISES AIACE 2017 DU 28 MAI AU 1ER JUIN 2017